

Bulletin d'information de la commune

STE CROIX DE CADERLE

Vie Communale

Cadre de Vie

Conseils municipaux

Biodiversité



Accouplement convivial de Lestes Verts

Photo d'Alain RENAUX

nº 39

2015

Le mot du Maire

C'est avec grand plaisir que je vous retrouve suite à mon absence de trois mois.

Je me suis absenté de la municipalité depuis le mois de juin et ce jusqu'au 1er septembre 2015 suite à des problèmes de maladies, mais cela ne m'a pas empêché de me tenir informé de la vie communale et des décisions des conseils municipaux. Celles-ci m'ont été transmises et je les ai intégralement soutenues.

A ce titre, je remercie particulièrement Mr MENDRAS, 1er adjoint, Mme AURIOL, 2ème adjointe et tout le conseil municipal pour leur investissement, leur présence et leur implication au sein de la commune durant mon absence.

Je remercie aussi les employés municipaux, et en particulier Magali, pour le travail qu'ils ont accompli.

Le conseil municipal et moi-même regrettons la démission de Mr Pascal CREMER pour des raisons de santé. Nous le remercions pour tout le travail réalisé pendant de nombreuses années au service de la commune. Nous pensons beaucoup à lui et lui souhaitons un prompt rétablissement.

Nous n'oublions pas non plus Jacqueline MOURGUES et Michel MARGANT qui passent des moments difficiles et à qui nous souhaitons le meilleur.

Mes pensées vont aussi vers la famille de Mme Simone TEISSIER durement éprouvée par sa disparition.

Le conseil municipal et moi-même vous donnons rendez-vous début janvier 2016 à l'occasion des vœux.

En attendant passez un bel automne,

Bonne lecture.

Le maire, Edmond JULIEN.

Sommaire

- Etat-civil p.3
- A la mémoire de Mme Teissier p.4
- Travaux à Ste Croix p.7
- Point finances p.8
- Mémoire du Camp des Balmes p.9
- Elections régionales p.13
- Biodiversité : les libellules p .15
- Les concerts à la Chapelle p.20
- Poésies p.24
- Cuisine p.26
- Compte-rendu conseils municipaux p.27
- Mot de la commission p.40
- Abonnement crucicaderliens p.40
- Adresse utiles p.41

Etat Civil

Mariage

Dans la famille DEJEAN de la Roussarié Yannick, Jean-Pierre LOUVRIER et Claudine, Anne, Thérèse, Louise TAMAYO Se sont unis par le mariage le 08 août 2015.

Nous adressons aux familles tous nos vœux de bonheur.

Baptême civil:

Kélia AURY, arrière petite fille de Lucette et Jeannot FONT résidant au CAPOU à Ste Croix, fille de Aurélien AURY leur petit fils et de Sandra ROMANO a été baptisée civilement le 1er août 2015.

Décès

Mme Simone, Eliette PUECH veuve TEISSIER, est décédée, à son domicile, Les Mouzignels, le 13 juillet 2015.

Nous avons aussi le regret d'annoncer le décès accidentel de **M. John NEUMAN.**

Aux familles dans le deuil la municipalité présente ses condoléances attristées.

Vie communale

Plusieurs personnes de la commune ont eu des problèmes de santé ces derniers mois, nous pensons notamment à Mme Jacqueline MOUR-GUES et à Mr Michel MARGANT

Nous exprimons à nos concitoyens nos vœux de prompt rétablissement.

Bienvenue à Mr et Mme LEDUC au château de Montvaillant, et à Mme SALATHE Catherine aux Saugnes.

Rectificatifs bulletin n°38—Juin 2015:

La commission s'excuse d'une part pour la faute d'orthographe qui s'est glissée dans l'annonce du baptême, au lieu de lire « Sandra ROMA » il faut lire « Sandra ROMANO ».

D'autre part dans l'annonce de l'installation d'une infirmière libérale au lieu de lire « à Ste Croix, Mas du Capou » il faut lire « au village de Ste Croix de Caderle ».

Pour la parution d'un acte d'Etat Civil dans le bulletin: La Mairie n'étant pas obligatoirement au courant d'actes d'Etat Civil ayant lieu hors de la commune, il est nécessaire que les personnes qui souhaitent cette parution fassent les démarches auprès de notre secrétaire pour faire connaître ces évènements.

V I

A la mémoire de Mme TEISSIER Simone née PUECH

A la mémoire de Simone TEISSIER notre doyenne ...

C'était une vie. Une vie de près de 98 ans, qui a traversé le siècle précédent et largement entamé celui-ci. Une vie comme toutes les autres vies, mais comme toujours différente, originale, unique.

Quand Simone est née en 1918 aux Mouziniels, deux sœurs et deux frères étaient déjà là qui l'attendaient. Denise, l'aînée, était déjà mariée avec Samuel Bordarier, un pâtissier de Saint Jean du Gard. René, le fils de Denise et Samuel, était de la même génération que Simone, la génération de ceux pour qui la guerre de 14/18 devait être la der des ders, la génération des « plus jamais ça ». Le frère de Simone, Pierrot, le petit dernier, devait naître six ans plus tard. Entre Simone et Yvonne, sa sœur ainée plus âgée de quatre ans, une complicité s'installe qui durera toute leur vie. Petit clin d'œil amusant du destin à leur histoire personnelle, elles ont poussé cette complicité jusqu'à terminer leur vie au même âge, 97 ans.

De son enfance et de ses parents, Élise et Élie, Simone garde des souvenirs heureux qu'elle aura du plaisir à raconter. La ferme familiale est aussi un café, un lieu de rencontre avec les voisins, les amis ou les ouvriers saisonniers qui viennent pour récolter les châtaignes. Elle y croise aussi un enfant plus âgé qu'elle, qui restera un ami toute sa vie, Fernand Volpelière, qui va devenir maire de la commune pendant plusieurs décennies.

Le café est un lieu d'échanges et de discussions formateur pour Simone. Certains clients, après quelques heures de libations, aiment raconter cette guerre qui les a tant marqués. Ce qui a été un drame terrifiant pour eux prend alors, pour la toute jeune enfant, une allure d'épopée héroïque qu'elle racontera encore cinquante ans plus tard.

En dehors du café, et comme dans beaucoup de fermes de l'époque, la vie de la famille est rythmée par l'élevage des vers à soie, la récolte, le séchage et la vente des châtaignes, le troupeau de moutons et de chèvres et la culture des légumes qui assure l'essentiel de l'alimentation familiale. Comme ses frères et sœurs avant elle, Simone donne un coup de main à son père pour ces différentes activités. Dès qu'elle est assez grande, elle part avec le troupeau dans la montagne en emportant un livre avec elle.

Prise par la lecture, elle oublie les bêtes, qui se dispersent et elle doit alors courir pour rassembler le troupeau. Il faut dire que toute sa vie, jusqu'à sa maladie, Simone aime lire. Elle aime l'école et connait le plaisir d'apprendre. Fière de ses bons résultats, elle rêve de devenir institutrice. Mais il lui faut pour cela quitter la ferme familiale, et cette maman poule d'Élise ne veut pas lâcher trop tôt sa fille dans un monde plein de dangers pour les jeunes filles. C'est le plus grand regret de Simone. Plusieurs décennies plus tard, elle se demandera toujours ce que serait devenue sa vie si elle avait pu réaliser son rêve. Une question qui restera, comme d'habitude, sans réponse autre que les rêves que permet l'imagination.

Élise accepte tout de même, en 1936, que Simone parte travailler à Lasalle. Comme beaucoup de jeunes filles du coin, elle entre comme ouvrière du textile à l'entreprise Paulhan qui, à l'époque, fabrique des vêtements pour l'armée.

Les années passent, rythmées par le travail et les amitiés dans l'atelier, mais aussi par les bals et les fêtes où se retrouvent tous les jeunes du coin, et ce sont pour Simone les allerretour entre Lasalle et la maison familiale, à pied ou en vélo. Pendant l'occupation, elle rencontre un homme qui se cache pour ne pas retourner dans les usines allemandes et s'est réfugié à La Borie, chez les Roussel. Autant Simone est exubérante et sociable, autant cet homme, qui lui plait beaucoup, est réservé, presque secret. Une histoire d'amour commence entre eux, qui va se conclure en 1945 par leur mariage. Mais Albert est un cachottier : elle racontera encore, plusieurs décennies plus tard sa stupéfaction d'apprendre le jour du mariage, dans la mairie, le véritable nom de son mari, qui le lui avait caché jusque là!

Avant la guerre, Albert était ouvrier dans une entreprise nîmoise qui fabriquait des chaussures. Comme l'économie de la France redémarre, ils décident de devenir artisans cordonniers en créant un atelier à Sommières. Simone apprend le travail du cuir avec son mari,

A la mémoire de Mme TEISSIER Simone née PUECH

alors que Jacques, leur premier enfant, est né quelques mois plus tôt. Le travail ne manque pas. Ils réparent les chaussures des villageois et des viticulteurs qui apportent leurs grands godillots boueux à réparer. Simone passe de plus en plus de temps à l'atelier. Josiane nait deux ans plus tard, en 1948, et Simone et Albert partagent leurs rares vacances entre Les Mouziniels et Vébron, le village dont Albert est originaire. Mais quand en 1959, il est atteint par un cancer des voies respiratoires, c'est ici, aux Mouziniels, qu'il viendra finir ses jours, et ici sur cette terre qu'il repose. Simone n'a que 41 ans, elle est pleine de vie et d'énergie et a deux jeunes enfants à élever. Elle décide de vendre l'atelier à un ouvrier cordonnier espagnol qui veut s'installer en France et elle choisit de revenir près de ses racines familiales à Saint Jean-du- Gard, où se trouvent déjà ses deux sœurs, Denise et Yvonne. Elle songe à ouvrir une boutique de vêtements dans le village, mais en attendant de trouver l'opportunité, elle reprend le chemin de l'atelier de l'usine en travaillant à nouveau chez Paulhan, qui deviendra ensuite Rica-Levy. Elle s'inquiète car depuis 15 ans, elle a perdu le rythme et les automatismes, elle a du mal à suivre la cadence imposée et elle craint toujours le licenciement. Mais elle tient, et évite d'entamer son petit capital destiné à l'achat d'un commerce. Elle trouve son bonheur quand une boutique de la Grand-Rue est mise en vente par ses propriétaires. Elle la reprend, et son travail, son sens du commerce et des rapports humains font merveille. Elle ouvre de huit heures du matin à vingt heures le soir, sans moment de fer-

Jour du Seigneur!

La boutique est au rez-de-chaussée, l'appartement au deuxième étage. Simone parvient à jongler entre ses activités de mère de famille qui s'occupe de ses enfants, de sa maison et du commerce qui marche de mieux en mieux. Cela va lui permettre de reporter sur ses enfants son rêve inabouti de poursuite d'études. Mais il faut tenir sur tous les tableaux, le commerce est là, bien présent. Un coup de sonnette, et hop! La voilà qui dévale les 52 marches de l'escalier pour remonter quelques instants plus tard quand le client est parti. À cinquante ans, elle décide de passer le permis de conduire pour aller voir ses fournisseurs à Alès. La tâche est plus rude que prévue, plusieurs essais seront nécessaires, mais elle finit par l'avoir, ce sacré permis, et avec lui un peu de liberté de mouvement, gagnée au rythme poussif d'une 2

meture dans la journée, et travaille tous les jours, y compris le dimanche matin. Et foin du

C'est le temps où son premier petit-fils Samuel est à l'école primaire à St Jean, ses parents travaillant à St Jean et Alès. C'est le temps des plantureux dîners de famille au deuxième étage du 98 grand rue, avec Jacques et sa femme, Pierre et Josiane, tous quatre fortement engagés dans la réflexion politique, Renée Desch la cousine de la génération de Simone, qui est conseillère municipale à Nîmes et Emile Bondurand, directeur de la Marseillaise, à Nîmes également. C'est là aussi sans doute que le tout jeune Samuel s'est forgé des convictions politiques dans le respect des valeurs d'humanisme et de solidarité.

CV achetée d'occasion.

Au terme de cette intense activité professionnelle, Simone sait ce qu'elle veut faire de sa retraite. Se retirer justement, aux Mouziniels, dans la Clède qu'elle a retapée dix ans auparavant (précision pour les estrangers : il s'agit du séchoir à châtaignes). C'est ainsi que, la boutique vendue, elle quitte St Jean du Gard et rejoint la maison familiale à Sainte Croix de Caderle, en 1984. Il faut comprendre que cette terre a été cultivée par la famille Puech depuis plus de trois siècles : Jacques et Bernard ont travaillé sur la généalogie et ne perdent trace des Puech que juste avant 1700, faute d'état civil cohérent.

Tout à coup, après une vie de labeur, voilà qu'elle peut vaquer tranquillement à des occupations triviales mais ô combien agréables : planter des rosiers, des fruitiers ; faire des confitures, faire les courses dans la 2 CV bleue jusqu'à Saint Jean, et surtout, surtout, découvrir le monde.

Car le chapitre « amitiés » de Simone peut se déployer en mille endroits où jamais, jamais, elle n'avait envisagé de mettre les pieds. (Normal, pour quelqu'un qui travaillait même le dimanche matin et ne prenait aucune vacances...)

Il faut dire que Renée Desch avec parfois sa fille Monique, et Emile Bondurand, l'ont en-

A la mémoire de Mme TEISSIER Simone née PUECH

trainée vers les beaux paysages de France : Alpes, Pyrénées, Côte d'Azur ; et même du monde : Espagne, Italie, Maroc...Trois jeunes retraités gentiment déconneurs qui avaient toujours quelque chose à se dire, quelque motif de plaisanterie ou d'émerveillement. Un vrai bonheur de voir leur complicité, qui n'a été arrêtée que par la maladie et la mort.

L'amitié comme valeur sûre : ainsi Fernand Volpelière, voisin et ami depuis l'enfance (même si elle lui a préféré Albert pour partager sa vie), était de tous les réveillons, de toutes les fêtes carillonnées chez Simone à la Clède, et en été, prodigue des légumes de son superbe potager. Antonia Bordarier, femme de son neveu René qu'elle adorait (pensez, son neveu avait son âge!) et qui est mort trop jeune, Antonia donc venait se réfugier auprès d'elle pour lui conter ses malheurs ou lui parler de la Corse (son « île d'amour », « où elle a vu le jour »).

Son empathie, sa vivacité et sa joie de vivre ont conquis chacun de ceux qui la rencontrait : ses voisins de st jean, Emile Préel qui lui réservait les meilleurs morceaux de bavette, Jacques Bordarier, qui ne manquait pas de faire quelque rapide causette...; les amis de ses enfants : n'a t-elle pas réussi à débaucher Antoine et Albert à Marseille en leur faisant découvrir la Suze, boisson un peu étrange, légèrement désuète et qui ne demande qu'à être goûtée et regoûtée.

Les voisins c'est bien, les amis c'est très bien, et les petits-enfants, c'est le top! C'est Camille qui a profité le plus de la retraite de Simone, Samuel étant déjà grandet et Camille étant né un an après sa retraite. Très vite, il a réclamé chaque été de venir chez sa mamie, et passait toutes ses grandes vacances ici, avec ses cousins Guillaume et Laurent, les petits fils de Renée Desch qui venait en villégiature à Rivière, de l'autre côté du vallon. Et elle emmenait tout ce petit monde dans la 2 CV, vers la piscine ou le Gardon.

Assez vite également, Simone a partagé son temps entre Marseille et la Clède, pour venir garder Camille lorsque Josiane partait par monts et par vaux suivre des stages à l'Institut National du Travail ou discuter du statut des fonctionnaires avec les parisiens. Elle les a même suivis à Paris durant six ans lorsque fille et petit-fils y ont rejoint Pierre.

Lorsque la maison de Jacques et Claude a brûlé en 2000, Simone a pu leur prêter la Clède ce qui leur permettait de suivre les travaux de reconstruction.

En 2002, les premiers symptômes d'une maladie neurologique dont j'ai oublié le nom, se sont manifestés, et dès 2005, elle a dû renoncer à ses petits voyages à Marseille et elle a été prise en charge ici par l'ADMR les Gardons et plus tard, le SIAD. Sans oublier Jacques, dont la présence quotidienne plusieurs fois par jour, permettait ce type de suivi, et Josiane qui montait les WE pour les relayer.

On ne dira jamais assez la chance qu'elle a eue dans cette prise en charge par l'ADMR les Gardons et le SSIAD, qu'il s'agisse d'Evelyne Riboldi, puis de Marie-Jo Julien qui la promenaient sur la route et chantaient avec elle; ou plus tard de Monique et Patrick, qui ont réussi jusqu'au dernier jour, à la faire se lever, et qui étaient présents lundi avec Jacques, lorsqu'elle a rendu son dernier souffle. Ces métiers méconnus, exercés dans le cadre familial, requièrent une qualification très poussée, avec un haut niveau de responsabilité, des qualités relationnelles évidentes, une technicité à toute épreuve. Ce sont les aides à domicile et aides soignants qui ont mis en place l'écoute systématique des vieilles chansons de sa jeunesse qu'elle entonnait jusqu'il y a un an avec grande conviction, et qu'elle fredonnait encore le WE dernier.

Simone, la mort est une épreuve, mais lorsqu'elle vient au terme d'une vie accomplie, honnête et juste de travail, d'amitié et d'amour, elle est aussi un aboutissement. Elle laisse les vivants en rade, mais ils sauront trinquer en pensant à toi, t'interpeller lorsque l'occasion s'en présentera, et tu continueras à vivre dans leur cœur.

Josiane et Jacques

Travaux

Travaux réalisés par la mairie pour canaliser l'eau pluviale sur le chemin d'accès au forage et protéger les riverains empruntant ce chemin.





Début juillet, les panneaux en toile qui étaient à l'intérieur de la chapelle ont été transformés en panneaux vitrifiés posés sur le mur d'accès à l'édifice. Cette opération a été entièrement prise en charge au niveau financier par l'association des Amis du Temple.

Le pont

Royal !!!! Le petit pont du hameau de Caderle est enfin là ...

Tout le monde l'attendait depuis plus d'une décennie ! il aura fait l'objet de grandes discussions et de nombreux rebondissements.

Aujourd'hui c'est du passé, avec un peu de bonne volonté et une participation active et financière des mairies de St Jean du Gard, de Sainte Croix de Caderle du conseil départemental, du Parc National des Cévennes ainsi que d' Alès Agglomération, un joli pont en pierre, relie désormais nos deux communes.

Celui-ci situé sur la "voie Royale" fait partie du développement d'un réseau de sentiers de randonnée sur l'ensemble du territoire d'Alès agglomération.

Ce sentier très apprécié par les randonneurs, permet d'effectuer une randonnée sportive à l'assaut du Mont Brion (815m) en partant du village de Sainte Croix De Caderle et rejoint sur son parcours le GR 61.

Trois semaines de travaux minutieux ont été nécessaires par l'entreprise PERRIER pour redonner toute la splendeur de l'architecture encore intacte d'une des deux arches du pont initial.

Un grand merci à tous ceux et celles qui de près ou de loin ont permis cette réalisation tant attendue.





Point finances

Explications sur la taxe des ordures ménagères.

La TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) a remplacé la REOM (redevance d'enlèvement des ordures ménagères) depuis le 1er Janvier 2015, vous ne recevez plus un avis à payer pour la REOM.

Le paiement de la **TEOM** s'effectue en même temps que la taxe foncière.

Si vous prenez votre taxe foncière de 2014 vous pouvez constater qu'il y avait une colonne vide intitulée **TEOM**, celle ci est complétée pour 2015 et le montant s'additionne à la taxe foncière.

Pour le calcul : il faut prendre la base (montant situé en haut des colonnes de la taxe foncière) et y appliquer le taux de 16.92 %, au montant obtenu il faut ensuite ajouter 8 % qui sont les frais de gestion de l'ETAT et vous obtenez le total de la **TEOM 2015** pour le logement concerné.

Par exemple si la base du foncier bâti pour une maison est de 1600, cela donne :

 $1600 \times 16.92 \% = 270.72$, on additionne 8 % de cette somme pour le total : $270.72 \times 8 \% = 21.66$ soit au total : 270.72 + 21.66 = 292.38 EUR c'est le montant total de la **TEOM** pour ce logement.

Les propriétaires ayant des locataires, sont en droit de répercuter le montant de la **TEOM** dans les charges locatives.

Afin de marquer les 90 ans du premier camp des éclaireurs en Cévennes, c'est avec un grand plaisir, que la commune à reçu le 9 août une journée de rencontre entre celles et ceux qui aux cours de ces années, ont connu la joie de cette fameuse aventure

Historique 1925 - 2015

La création de l'Association du Camp des Balmes (association à but non lucratif) date de 1942, à l'initiative de Paul PRIVAT (1902-1995), Chef Eclaireur Unioniste, dont l'exceptionnel charisme l'avait mené à organiser, dès 1925, des camps d'été pour les troupes de Saint-Jean du Gard et de la région.

Répondant à un besoin pour des unités sans chef, des patrouilles ou des éclaireurs isolés (12-16 ans), puis des louveteaux (7-11 ans), ces camps recrutaient des jeunes sur un plan régional, national et même international.

De 1925 à 1936, six lieux différents, en Cévennes, accueillent ces camps (appelés "camp des Gardons")

1925 Caderle – 1926 Saumane – 1927 Les Aires - 1928 Lasalle – 1929,1933, 1934 Aires de Côte, 1935,1936 Le Maquairiès.

Voici le compte rendu du premier camp du 6 au 9 Août 1925 à Caderle.

Un chef Paul PRIVAT, et sa troupe de Saint Jean du Gard, décident d'organiser un camp. Camp bien modeste, un effectif réduit : 16 participants comprenant, 1 cheftaine, 2 louveteaux, et 13 éclaireurs dont 4 étrangers à la troupe.

Ce premier camp avait lieu à Caderle, sur les limites de la commune de Saint Jean du Gard et celle de Sainte Croix de Caderle, au pied du Mont BRION (950 m d'altitude).

A pied, les campeurs ont gravi le sentier de la Malaïgue, 1 seul vélo à leur disposition avec 15 kg sur le porte-bagage et le ravito dans les sacs à dos. Pendant 4 jours, c'est la vraie vie de camp en pleine nature, excellant esprit, joie parmi tous les campeurs, excursions au Mont BRION, feu de camp.



Marcelle et Paul PRIVAT Camp des Balmes 1965

Durée trop courte et regret de lever de camp si vite ... ! Mais on recommencera et le vélo sera encore bien utile !

Pour la journée, de ce dimanche 9 août 2015, ce lieu est matérialisé par un bivouac à Caderle.

L'avez-vous vu?

En 1937 « Les BALMES » château en ruine, du XII ème siècle, et son vaste domaine, situés à 3 km de Barre des Cévennes, en Lozère, sont disponibles, gracieusement, pour de nombreuses années... Lieu idéal pour les activités de camp : abris, grands espaces, forêts, ruisseau, sources, plateau culminant à 1060 m d'altitude, calme et solitude des hauteurs! Une impression formidable! cependant la sauvegarde de ce patrimoine nous incombait.

Les conditions de mises à disposition du domaine, sans limite de temps, était la réhabilitation et l'entretien; ce qui, par tranche de travaux réalisés, allait repousser l'échéance du bail.

En fait ce fut un gros chantier qui s'ouvrait : charpente et couverture en ardoise des toitures, réfection des sols, des planchers, des escaliers, des murs et voutes, des huisseries (baies, portes, fenêtres), construction de plusieurs chambres, de W.C, de locaux adaptés, création d'un chemin d'accès au château, puis d'une route goudronnée, construction d'un pompage à 220 m, de réservoirs d'eau, avec installation de l'alimentation et de l'écoulement, installation électrique, téléphone, propane, sécurité incendie, construction d'un bassin-piscine et douches, de 2 bâtiments dortoirs et infirmerie (5 chambres). On peut rajouter à cette énumération les travaux extérieurs de terrassement, de murs et de plantation d'arbres.

C'est donc toutes ces réalisations effectuées par l'Association qui ont tenu lieu de location de 1937 à 1981 – l'impôt foncier et l'assurance incendie étant en plus à notre charge –

Sans cet effort continue, les Balmes ne seraient aujourd'hui qu'un champ de ruine semblable à tant d'autres dans la région.

Notre reconnaissance va aux très nombreux volontaires bénévoles, aux participants dans les camps de travail et aux mécènes.

C'est dans ce contexte que fut forgé l'âme et l'esprit « des Balmes », animé par « Renard et Hatti » à travers les camps de travail, les camps de Pâques et d'été, qui ont vu se nouer des amitiés et naître des vocations.

Le but : vivre une vie de fraternité en appliquant les principes de la méthode scoute : découvrir la nature et les Cévennes, développer l'initiative, la créativité, les compétences de chacun pour les mettre au bénéfice de tous, être à l'écoute de l'Evangile et vivre un partage du message de Jésus-Christ dans le respect des convictions de chacun.

1951 : transformation en « Centre de Vacances » agréé «Jeunesse et Sports» , le projet pédagogique se développe :

40 à 60 éclaireurs sous tentes, dans la forêt,

50 à 80 louveteaux dans le château, ou sous marabouts, avec un personnel formé.

Dès 1957, les filles sont accueillies dans ces camps. Les activités sont adaptées à l'âge des enfants, aux possibilités de réalisation et, au cours des années, aux possibilités du moment : jeux, travaux manuels, chants, danses, expression théâtrale, débats, moments spirituels, froissartage, randonnées pédestres, VTT, explorations, photo, baignades, canoë, spéléo, escalade, équitation...

1982 : après 45 années, ce fut le dernier camp au château des Balmes, dont les héritiers ont souhaité reprendre l'usage de leur bien, et c'est avec un grand déchirement que l'association a dû chercher un autre site.

Au Pompidou, une association protestante (AGAPP), avait édifié dans les années 1960, un

ensemble immobilier destiné à recevoir des enfants en difficultés sociales. L'activité de cette association a cessé à la fin des années 1970, les bâtiments n'étant plus dès lors ni occupés ni entretenus.

Ce lieu était dénommé « La Castagnade ».

Lorsque l'association du camp des Balmes a dû quitter le château, elle s'est naturellement intéressée aux installations de La Castagnade, situées dans la même région, à une trentaine de kilomètres seulement (alt. 850 m)

L'AGAPP cédait alors gracieusement cet ensemble à la Fédération des Eclaireuses et Eclaireurs Unionistes de France (FEEUF), permettant ainsi au camp des Balmes d'y fonctionner les deux mois d'été.

Pendant 15 années (1983/1997) l'association du camp des Balmes, a été seule utilisatrice de ces lieux et locaux, y assurant un minimum d'entretien, sans être cependant ni locataire ni propriétaire, l'essentiel étant de continuer l'œuvre auprès des enfants.

En Mars 1996 l'association étudie un grand projet de développement qui n'a pu voir le jour, la FEEUF désirant vendre son bien, ce qui fut fait en 1997.

Reprenant son bâton de pèlerin, l'association parcourt les Cévennes et ce n'est pas moins de 8 sites qui ont été visités.

En 1998, l'association acquiert « Le CASTELAS »(ancienne colonie de vacances) à Barre des Cévennes, qui fut dénommé « CENTRE PAUL PRIVAT » .

En 1999, l'association du Soubeyran, congrégation catholique, fait don de la Maison Familiale du POMPIDOU à l'association du camp des Balmes, avec une activité sociale pour le village.

De 2001 à 2006 nos installations sont mises, en auto gestion, à la disposition de groupes divers.

Deux sites à gérer ! Cela devenait trop lourd pour l'association, sur le plan gestion et financement, car il fallait tout mettre aux normes et en plus une expertise démontrait la présence de plomb et d'amiante dans les locaux, d'où interdiction d'y accueillir des enfants, jusqu'à assainissement réalisé.

L'expertise menée par les services administratifs (DDAS) était sans appel.

En 2006, la fermeture de l'école du village occasionne un manque à gagner significatif pour l'association, laquelle fournissait les services de ramassage scolaire et de cantine.

Cette même année un contrôle fiscal est diligenté, entraînant le retrait de l'exonération de T.V.A, et un rappel fiscal et taxe sur les sociétés, avec rétroactivité sur 3 ans.

En 2007 le tribunal demande un redressement judiciaire.

En 2008, la liquidation des biens immobiliers de l'association fut décidée

par le tribunal de Mende.

En 2009 vente de l'immeuble « Centre Paul Privat » à Barre des Cévennes par le mandataire judiciaire 76 500 € (il avait été estimé à 340 000 €!)

En 2013 vente de l'immeuble « Maison familiale » du Pompidou 170 000€ (il avait été estimé à 450 000 €!)

26 novembre 2013, jugement de clôture de la procédure de liquidation des biens immobiliers de l'association CVL camp des Balmes pour insuffisance d'actifs .

15 Décembre 2014, réception du compte rendu final de liquidation fourni par le mandataire judiciaire.

La procédure a donc pris fin le 15 Décembre 2014 mais rien n'a été retenu sur le plan pénal contre l'association. Elle a ainsi repris son fonctionnement et décidé elle-même de sa dissolution.

La page finale est tournée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 janvier 2015, par les 17 membres présents avec voix délibérative, qui prononcent la DISSOLUTION vo-Iontaire de l'ASSOCIATION du CENTRE de VACANCES et de LOISIRS (CVL) du CAMP des BALMES.

En conclusion, cette belle aventure de joies vécues et partagées, qui a permis à plus de 12'000 campeurs de vivre des journées merveilleuses, aura duré 90 ans et, pour cela nous devons dire avec Paul Privat:

« Mon âme bénis l'Eternel et n'oublie aucun de ses bienfaits »

Nous ne passons pas le flambeau à d'autres, mais ce flambeau est porté par beaucoup de ces jeunes devenus des adultes responsables dans la société.

HAUT ET FERME

telle était la devise du Camp des Balmes

Maurice PRIVAT le 08 03 2015



2015

1925

Elections Régionales 6 et 13 décembre 2015

Les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015.

A partir du 1er janvier 2016, en application de la loi 2015-29 du 16 janvier 2015, la France sera organisée en 13 régions métropolitaines créées à partir des 22 anciennes dont certaines ont fusionné, sans modification des départements qui les composent.

Qui peut voter?

Pour voter aux élections régionales, il faut être de nationalité française, âgé de 18 ans révolus, jouir de ses droits civils et politiques et être inscrit sur la liste électorale d'une des régions ou collectivités concernées par ce scrutin.

Pour qui vote-t-on en décembre prochain?

Les conseillers régionaux sont élus sur des listes de candidats comportant des sections départementales, ce qui permet à chaque département d'être représenté au sein de l'assemblée régionale.

Seront ainsi élus :

Les **1671 conseillers régionaux** des 12 nouvelles régions métropolitaines (hors Corse)

Les 51 membres de l'Assemblée de Corse, qui sont élus selon un mode scrutin spécifique

Les 41 conseillers régionaux de la Guadeloupe et les 45 conseillers régionaux de la Réunion Les conseils régionaux et généraux de Guyane et de Martinique seront remplacés à l'occasion des élections régionales de 2015 par une collectivité territoriale unique dans chacun de ces territoires

Quelles nouveautés pour le mode de scrutin ?

Les assemblées régionales sont renouvelées intégralement tous les 6 ans. La loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ne change pas le mode de scrutin, mais redéfinit le nombre des élus de chaque département au sein des conseils régionaux.

<u>Au premier tour : </u> La liste qui recueille la majorité absolue des suffrages exprimés reçoit un quart des sièges à pourvoir, arrondi à l'entier supérieur (art. L338).

Les autres sièges sont répartis selon la règle de la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés.

Au second tour : Si aucune liste n'obtient la majorité absolue, il est procédé à un second tour.

Seules sont autorisées à se présenter les listes ayant obtenu au moins 10% des suffrages exprimés au premier tour. Par ailleurs, entre les deux tours, les listes peuvent être modifiées, notamment pour fusionner avec des listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés.

La répartition des sièges se fait selon les mêmes règles que pour le premier tour, à ceci près que la majorité absolue n'est plus requise.

La loi du 6 juin 2000 implique que les listes de candidats soient constituées selon un principe de parité stricte.

Les départements dont la population est inférieure à 100 000 habitants doivent disposer d'au moins 2 conseillers régionaux, contre 4 pour les départements dont la population est égale ou supérieure à 100 000 habitants.

Source: http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Actualites-des-elections/Les-elections-regionales-2015

V

Elections Régionales 6 et 13 décembre 2015

Que prévoit la réforme ?

L'un des objectifs de la réforme territoriale est de clarifier le rôle de chaque échelon du territoire : commune, département, région. La refonte de la carte des régions, qui passe de 22 à 13 en métropole, devrait permettre de donner un poids plus important à cet échelon, tant sur le plan géographique que démographique et économique.

Sept préfets préfigurateurs sont chargés de la fusion des régions.

Les noms provisoires des nouvelles régions sont les noms des régions fusionnées juxtaposés par ordre alphabétique, sauf pour la Haute et la Basse-Normandie qui deviennent la « Normandie » ainsi que pour le Centre qui devient « Centre-Val-de Loire ».

Le chef-lieu provisoire des nouvelles régions sera déterminé par décret avant le 31 décembre 2015, sauf pour la région « Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine », pour laquelle la loi a disposé que le chef-lieu sera Strasbourg.

La loi prévoit que le nouveau conseil régional adopte, avant le 1er juillet 2016, une résolution unique dans laquelle il se prononce sur le nom définitif de la région, le chef-lieu définitif de la région, l'emplacement de l'hôtel de la région, les règles de détermination des lieux de réunion des différentes instances de la région, et sur le programme de gestion des implantations immobilières de la région.

Quelles sont les compétences des régions?

La région est la plus grande des collectivités territoriales. Elle est administrée par le conseil régional et son président, renouvelé tous les 6 ans.

Compétences des régions : Développement économique, Gestion des fonds européens, Formation professionnelle, apprentissage et coordination des politiques des acteurs de l'emploi , Lycées, Environnement.

Compétences partagées avec le département : Tourisme, Culture, Sport

Le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République en cours d'examen au Parlement prévoit de renforcer les compétences de la région, notamment en matière de développement économique, d'aménagement du territoire et de transport.



les libellules de la Commune...

Les anglais les appellent les mouches dragons...

Nous connaissons tous les libellules, enfin plus ou moins! Elles nous sont familières par leur grandeur et la puissance de leur vol si caractéristique. Avec leurs quatre ailes transparentes et finement nervurées, les libellules traversent l'espace avec rapidité, sur un même plan, en zigzagant, attrapant et dévorant au passage moucherons et moustiques indésirables. Puis tout à coup, elles passent très rapidement à un autre niveau et zigzaguent de la même façon. C'est pour son vol que le grand naturaliste et systématicien suédois Carl von Linné a nommé ainsi ce type d'insectes *libellula*, en 1758: *libella* signifie « niveau » en latin. Le nom libellule apparaîtra 40 ans plus tard sous la plume de Cuvier.





Anax empereur en vol

Aeschne bleue en vol

Les ailes ont de la classe!

Dans la classe des Insectes, les libellules font partie de l'ordre des Odonates, ainsi nommés car les individus possèdent de grandes et solides mandibules, du grec *odon* : dent. Cet ordre est lui-même divisé en deux sous-ordres, aux noms barbares quand on ne connaît pas l'origine de leur signification et qu'on ne se les est pas encore appropriés : les Zygoptères, comprenant les demoiselles, et les Anisoptères pour les libellules.

Ptère, c'est l'aile et zygo le joug, comme celui du bœuf, qui unit, en l'occurrence qui unit deux ailes égales. Le joug s'appelle yoga en Inde... Les demoiselles ont un corps fin et délicat, à l'instar des gentes demoiselles de l'espèce Homo sapiens, du moins parmi les individus les plus récents... Leur vol est tout aussi élégant ! Au repos, les ailes sont repliées le long du corps, en toiture (à l'exception des Lestes qui les gardent ouvertes). Leurs yeux à facettes sont écartés et placés de part et d'autre de la tête, un peu comme certains hauts-parleurs des postes de radio, directement inspirés par ces charmants insectes.

Les Anisoptères sont appelés ainsi pour leurs ailes différentes, celles du haut ne ressemblant pas à celles du bas. Contrairement à celles des demoiselles, leurs ailes sont étalées au repos, et pour certaines, un peu repliées vers l'avant. Elles sont également libres, non couplées, et peuvent battre chacune indépendamment l'une de l'autre. C'est la raison pour laquelle on peut voir ces libellules virevolter en tous sens, et même faire des loopings en arrière, comme en aviation acrobatique. Aidée par des muscles puissants à la base des ailes, l'accélération est impressionnante, beaucoup plus rapide que celle des avions les plus performants. Un poil de seconde et voilà le bolide propulsé jusqu'à 30 ou 40 km/h. Certaines espèces atteignent 70 km/h. Aucun pilote n'y résisterait, tout le sang se retrouverait reflué vers la tête ou les pieds ! Mais le système sanguin des libellules est conçu de telle sorte que la pression sanguine reste

également répartie dans toutes les parties du corps, même en grande accélération. Ajoutés à cela des yeux à facettes (de plusieurs centaines à plusieurs milliers d'ommatidies, nom scientifique pour ces facettes hexagonales) qui regardent partout, une vingtaine de pigments pour voir les couleurs au lieu de trois pour nous, des pattes à crochets, et autres gadgets, tout cela fait de la libellule un prédateur très efficace!





Cordulegaster bidentata

Tête d'aeschne bleue femelle

Pour le Cordulegaster bidentata mâle, on voit nettement les deux triangles à 3 cellules, situés de part et d'autre du début de l'abdomen.

Spectacle de variétés!

Restons chez les Anisoptères! Quand on affine notre observation, on découvre petit à petit une grande variété de libellules. Certaines ont les yeux nettement séparés comme chez les demoiselles, tels les gomphes dont on en voit certains sur nos chemins, les grands cordule-gastres noirs et jaunes aux yeux se rejoignant en un seul point, les splendides aeschnes aux corps colorés et dont les yeux se touchent sur une longueur variable, les *Orthetrum*, *Libellula*, *Crocothemis*, *Sympetrum*,... aux corps changeant de couleur en fonction de l'âge ou du sexe, et d'autres encore! Une jolie femelle, ils en deviennent tout bleus, ou rougissent...! Les naturalistes les ont regroupés en familles: *Gomphidae*, *Cordulegastridae*, *Aeshnidae*, *Libellulidae*, etc.

Certains individus se posent facilement et d'autres désespèrent les photographes ! Il faut alors s'approcher sans bruit, comme des sioux, avec des gestes à l'extrême ralenti, en ayant déjà préréglé l'appareil... Le type de nervures des ailes et des cellules, dite nervation alaire, est un critère important pour la détermination de l'espèce.



Cordulegaster boltonii Une double vie mystérieuse!



Cordulegaster bidentata

Mais le grand point commun de toutes ces espèces consiste en leur double vie : une vie aquatique larvaire, avec un spectaculaire équipement de prédation adapté à ce milieu. Jugez plutôt : la larve s'approche de sa proie, ne bouge plus, puis brutalement sa lèvre inférieure, transformée en une pince articulée, se détend, saisit sa victime et la ramène vers ses mandibules puissantes! Une arme redoutable qui n'est pas sans rappeler la langue du caméléon ou celle de certains batraciens. Les naturalistes l'ont baptisé : le masque. Un masque mortifère en quelque sorte, mais qui est aussi le résultat d'une très lente évolution pour aller vers le maximum d'efficacité pour la survie de l'espèce. Côté menu, à peu près tout animal aquatique petit, voire plus gros que la larve elle-même : petits crustacés, alevins, larves, les petits copains...! On ne reconnaît plus personne quand on a faim, en somme! Puis arrive le grand moment, après des années parfois dans l'eau et de nombreuses mues, le passage à la vie aérienne! La larve sort de l'eau, s'agrippe sur une roche ou une plante, et la métamorphose s'opère. L'insecte ailé perce l'enveloppe larvaire, se met la pression dans les conduits, attend que tout sèche, et tente un premier vol... qui s'avère aussi catastrophique que les premiers pas du jeune Bambi! Mais qu'importe! L'appel de la vie le motive pour un deuxième vol... moins pire, jusqu'au moment où, rodé à donf, il repère un moustique, et c'est parti! Le tigre des eaux devient le tigre des airs! Les enveloppes, ou exuvies, restent sur place ou s'envolent avec le vent. On les retrouve parfois, et à l'aide d'un livre spécialisé, on peut apprendre à reconnaître les anciens propriétaires...



Exuvie d'aeschne bleue

Ces mecs qui vous prennent la tête!

Les Odonates ne pensent quand même pas qu'à manger! Ils pensent aussi à se reproduire! Si d'aventure une femelle se pointe sur son territoire, le mâle lui fait une cour pour le moins insistante, mais qui chez eux finit par plaire... Par ses pinces au bout de l'abdomen, il saisit la tête ou le cou de sa partenaire, et ils convolent comme ça en tandem, jusqu'au moment de l'accouplement. Accouplement étrange d'ailleurs, tout autant que le système reproducteur de ces insectes. Les mecs qui vous prennent la tête, ces demoiselles connaissent... La femelle finit par recourber son abdomen afin que son extrémité rejoigne le haut de l'abdomen du mâle, la zone copulatoire, créant ainsi une jolie figure en cœur, appelée la roue! Après avoir fait les jolis cœurs, certes copulatoires, les Odonates, selon les espèces, gardent la position en tandem, ou bien les femelles y vont seules libérées délivrées, pour aller pondre dans l'eau, dans la vase, dans les végétaux aquatiques...





Accouplement de la petite nymphe au corps de feu le cœur copulatoire

Ponte d'agrion jouvencelle

La marque jaune !!!

Parmi les Anisoptères de la commune, il y a deux cordulegastres très ressemblants : le *Cordulegaster bidentata*, ce dernier est suffisamment rare pour être inscrit sur la liste rouge mondiale des espèces menacées. Le cordulegastre de Bolton est commun dans presque toute la France. James Bolton (1733 – 1799) était un peintre naturaliste célèbre, mais d'après les écrits, on ne sait pas exactement s'il a découvert la libellule dans le Yorkshire, ou dans la collection d'insectes de l'entomologiste Drury.

Le nom de cordulegastre vient du fait que l'adbomen (*gastêr* : estomac) chez les mâles de ce genre est renflé comme une massue (*Kordylê* : massue)







Cordulegaster boltonii

Les segments du centre de l'abdomen de C. boltonii ont deux bandes jaunes, une large et une fine, alors que chez C. bidentata, il n'y en a qu'une large.

Comme on le voit sur les photos, les cordulegastres sont de grandes libellules noires et jaunes, dont les yeux à facettes se touchent en un point, créant un triangle à l'arrière. Plusieurs critères pour les distinguer l'un de l'autre, notamment :

- le triangle occipital est jaune chez le *C. boltonii*, et noir chez *C. bidentata*.
- chez les mâles : dans les ailes inférieures de *C. boltonii*, le premier grand triangle proche de l'abdomen contient de nombreuses cellules ; chez *C. bidentata*, le premier triangle en contient 3.
- Chez *C. boltonii*, les segments de l'abdomen contiennent deux bandes jaunes, une large et une fine ; une seule large chez *C. bidentata*.





Cordulegaster boltonii

Cordulegaster bidentata

On aperçoit bien le petit triangle jaune sous la jonction des yeux chez C. boltonii et noir chez C. bidentata.

Le monde des libellules est passionnant ; ses individus étranges, majestueux, superbes, vivent avec nous et contribuent à la beauté paisible et dynamique de notre bel environnement. Un monde à découvrir et à étudier ... sans modération !

N.B: Toutes les photos ont été prises sur la commune

Quelques ouvrages:

Il en existe beaucoup, vous pensez bien! A consulter d'abord en librairie ou en bibliothèque avant d'acheter celui qui convient.

Pour ma part, en ouvrage général, « Insectes des France et d'Europe occidentale », par Michael Chinery. Ed. Flammarion, donne une bonne approche du monde entomologique. En ouvrage simple, mais plus spécialisé, il y a un petit guide de poche coédité par Gard Nature et le groupe Sympetrum, avec Jean-Laurent Hentz, Cyrille Deliry et Christophe Bernier: « Libellules de France ». Un très beau travail, clair et pratique, avec des photographies! In the pocket!

Encore plus spécialisé : « Cahier d'identification des libellules de France, Belgique, Luxembourg et Suisse » par Daniel Grand, Jean-Pierre Boudot et Guillaume Doucet. Ed. Biotope. Avec en plus la détermination des exuvies. Superbe travail également!

Enfin, la bible : « Les libellules de France, Belgique et Luxembourg » par Daniel Grand et Jean-Pierre Boudot. Ed. Biotope (collection Parthénope) dont je pense bientôt négocier l'achat si un certain Noël Père me le souffle à l'oreille...

Texte et photos : Alain RENAUX Ethnobotaniste





Sympetrum stri

Femelle Aeshna cyanea

V

Association Les Amis du Temple

Eté 2015 8 concerts dans la chapelle en 2 mois.

Pour le plus grand plaisir de tous, du 28 juin au 28 août 2015, notre chapelle romane a servi d'écrin à 8 concerts d'exception : 5 organisés par l'association des Amis du Temple, une carte blanche donnée par l'association a la Master Class Flores de St Jean du Gard, un concert sous l'égide de l'association du Centre d'Art Jean-Marie Granier, et enfin 1 concert de la fête de l'Alto accueilli par la municipalité de Ste Croix.

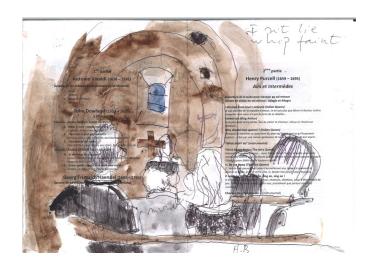
- **Le 28 juin** : comme depuis 3 ans maintenant, le club Amitié Glycines de Lasalle nous a donnés une belle leçon de dynamisme sous la direction d'Andreas Johnes. Un programme varié et plein de « peps »...exécuté par nos aînés.
- **Le 10 juillet** : 97 personnes ont suivi avec beaucoup d'intérêt le concert de musique baroque dirigé par Lucien Bass : au programme : Dowland, Purcell, Haendel, Vivaldi interprétés avec brio par Annette Sander (contralto), Audrey Sabatier (Violoncelle), Andrew Peggie (clavecin et orgue) et Lucien Bass (violon).



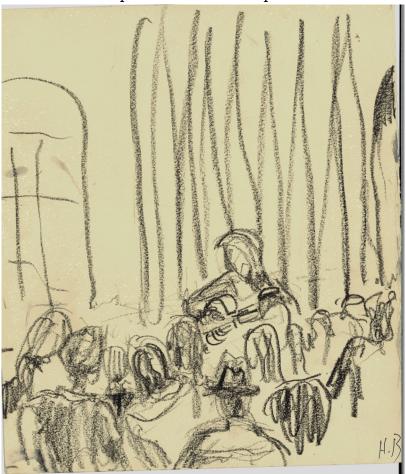
- Le 18 juillet : Jacques Boucomont (baryton), Anne Laube (piano) et Joshua Trenel (accordéon) nous ont promenés au gré de la chanson française depuis le 16 ème siècle à nos jours : une balade pleine d'inattendu et de poésie.

E

Association Les Amis du Temple



- Le 28 juillet: Frédéric Pelassy, jeune violoniste virtuose soliste a fait profondément vibrer les 105 spectateurs réunis dans la chapelle. Avec cette tranquille simplicité qui n'appartient qu'aux grands artistes, il a interprété Vivaldi, Ysaye, Paganini...; sans oublier Bach et sa fameuse Chaconne de plus de 16 minutes. Parmi le public, nombreux étaient ceux qui avaient déjà assisté à la prestation de Frédéric Pelassy dans le Temple de St Jean du Gard le 26 juillet dernier, et qui quittaient la chapelle en ayant été à nouveau conquis et bouleversés par cette nouvelle prestation éblouissante.



- **Le 29 juillet** : Le centre d'art Jean-Marie Granier présentait une artiste japonaise, Madame Ito, jouant du Koto, une sorte de harpe, un moment de douceur, de finesse et d'originalité.

21

Association Les Amis du Temple

- **Le 07 août** : soirée Jazz pleine de charme et de bonhomie autour de Roger Menillo (grand pianiste avec plus de 70 ans d'expérience !) et de Bruno Riera, notre concitoyen et voisin, à la voix remarquable. De Cole Porter à Jérôme Kern en passant par Gershwin, ce moment nous a donné l'occasion de fredonner des airs (et refrains) du siècle précédent.
- **Le 26 août :** le groupe Flores, en résidence Master-class à St Jean du Gard, est venu présenter son travail de l'année et du stage dans la chapelle. Six voix et une guitare ont interprété Monteverdi, Morley, Schutz, Brahms, Duruflé...Un grand moment de finesse et de justesse dans la prestation.
- **Le 28 août**: Pour la 3 ème année consécutive, la municipalité de Ste croix a eu le plaisir d'accueillir dans la chapelle un concert de la « Fête de l'alto » de Lasalle. Une très belle soirée riche par son répertoire : G.P. Telemann, L.V. Beethoven, W. Boyce, A. Rolla...sans oublier le duo flamenco de Gregory Daltin et Kiko Ruiz. Une très belle performance autour de l'Alto, de l'accordéon et de la mandoline sous la direction du grand altiste P.H. Xuereb.

En conclusion, il est bon de rappeler que la chapelle de Ste Croix est un lieu unique par son Histoire et sa situation de domination géographique. Il est incontestable que son acoustique d'une rare pureté est reconnue d'années en années par les musiciens qui s'y produisent et aussi par le public nombreux conquis par la sonorité des voix et des instruments entre ses murs.

Hélène BREMOND a bien voulu mettre à la disposition de la commission bulletin les croquis qu'elle avait esquissés cet été lors des concerts à la chapelle. Un grand merci à elle pour ces illustrations originales qu'elle nous permet de reproduire et de publier.



Mme AURIOL Violette, Présidente de l'association.



Rêverie d'automne

Automne

Voici venu le froid radieux de septembre : Le vent voudrait entrer et jouer dans les chambres ; Mais la maison a l'air sévère, ce matin. Et le laisse dehors qui sanglote au jardin,

Comme toutes les voix de l'été se sont tues! Pourquoi ne met-on pas de mantes aux statues! Tout est transi, tout tremble et tout a peur ; je crois Que la bise grelotte et que l'eau même a froid.

Les feuilles dans le vent courent comme des folles ; Elle voudraient aller où les oiseaux s'envolent, Mais le vent les reprend et barre leur chemin : Elles iront mourir sur les étangs, demain.

Le silence est léger et calme ; par minute, Le vent passe au travers comme un joueur de flûte, Et puis tout redevient encor silencieux, Et l'Amour, qui jouait sous la bonté des cieux,

S'en revient pour chauffer, devant le feu qui flambe, Ses mains pleines de froid et frileuses jambes, Et le vieille maison qu'il va transfigurer, Tressaille et s'attendrit de le sentir entrer.

Anna de Noailles (1876-1933) ("Le Cœur innombrable")

Vendange

Les vendangeurs lassés ayant rompu leurs lignes, Des voix claires sonnaient à l'air vibrant du soir Et les femmes, en choeur, marchant vers le pressoir, Mêlaient à leurs chansons des appels et des signes.

C'est par un ciel pareil, tout blanc du vol des cygnes, Que, dans Naxos fumant comme un rouge encensoir, La Bacchanale vit la Crétoise s'asseoir Auprès du beau Dompteur ivre du sang des vignes.

Aujourd'hui, brandissant le thyrse radieux, Dionysos vainqueur des bêtes et des Dieux D'un joug enguirlandé n'étreint plus les panthères ;

Mais, fille du soleil, l'Automne enlace encor Du pampre ensanglanté des antiques mystères La noire chevelure et la crinière d'or.

José Maria de Heredia (1842-1905), Les Trophées, 1893.

Chemins d'Automne

Mes pas s'étourdissent sur un fond de ciel grand et lisse, au milieu des ombres qu'effleure le vent.

La lumière s'abandonne en poussière d'or, en pluie d'automne, qui passe et qui s'endort.

La courbure des feuilles se perd entre les ramures ivres des vieux arbres. Elles tombent en silence avant l'hiver.

L'air humide se mélange aux parfums que laisse la terre après l'orage. Comme un doux essaim visitant la cime des nuages.

Didier Saint-Jean

Didier Saint-Jean exerce la profession de jardinier autour de la ville de Montpellier. Avec deux passions. L'une pour les plantes méditerranéennes, que l'on peut découvrir dans son jardin, et l'art topiaire. L'autre pour la poésie. Il nourrit plusieurs projets d'édition de recueils, dont un, Couleurs des mots, réunissant poésie, photographie et conseils en jardinage.



Tableau 'Alfred Sisley, A l'orée de la forêt de Fontainebleau

C A D R E

I

 \mathbf{E}

Rêverie d'automne

Ce que disent les hirondelles

Chanson d'automne

Déjà plus d'une feuille sèche Parsème les gazons jaunis ; Soir et matin, la brise est fraîche, Hélas! les beaux jours sont finis!

On voit s'ouvrir les fleurs que garde Le jardin, pour dernier trésor : Le dahlia met sa cocarde Et le souci sa toque d'or.

La pluie au bassin fait des bulles ; Les hirondelles sur le toit Tiennent des conciliabules : Voici l'hiver, voici le froid!

Elles s'assemblent par centaines, Se concertant pour le départ. L'une dit : " Oh ! que dans Athènes Il fait bon sur le vieux rempart !

" Tous les ans j'y vais et je niche Aux métopes du Parthénon. Mon nid bouche dans la corniche Le trou d'un boulet de canon."

L'autre : " J'ai ma petite chambre A Smyrne, au plafond d'un café. Les Hadjis comptent leurs grains d'ambre Sur le seuil d'un rayon chauffé.

" J'entre et je sors, accoutumée Aux blondes vapeurs des chibouchs, Et parmi les flots de fumée, Je rase turbans et tarbouchs. "

Celle-ci: " J'habite un triglyphe Au fronton d'un temple, à Balbeck. Je m'y suspends avec ma griffe Sur mes petits au large bec. " Celle-là: "Voici mon adresse: Rhodes, palais des chevaliers; Chaque hiver, ma tente s'y dresse Au chapiteau des noirs piliers."

La cinquième : " Je ferai halte, Car l'âge m'alourdit un peu, Aux blanches terrasses de Malte, Entre l'eau bleue et le ciel bleu. "

La sixième : " Qu'on est à l'aise Au Caire, en haut des minarets ! J'empâte un ornement de glaise, Et mes quartiers d'hiver sont prêts. "

" A la seconde cataracte, Fait la dernière, j'ai mon nid; J'en ai noté la place exacte, Dans le pschent d'un roi de granit. "

Toutes: "Demain combien de lieues Auront filé sous notre essaim, Plaines brunes, pics blancs, mers bleues Brodant d'écume leur bassin!"

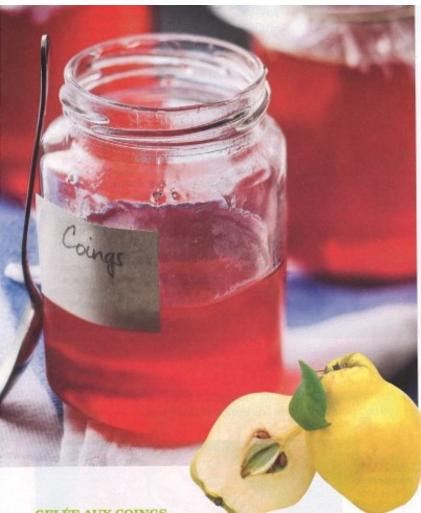
Avec cris et battements d'ailes, Sur la moulure aux bords étroits, Ainsi jasent les hirondelles, Voyant venir la rouille aux bois.

Je comprends tout ce qu'elles disent, Car le poète est un oiseau ; Mais, captif ses élans se brisent Contre un invisible réseau!

Des ailes! des ailes! des ailes! Comme dans le chant de Ruckert, Pour voler, là-bas avec elles Au soleil d'or, au printemps vert!

Théophile Gautier (1811-1872) Emaux et camées, 1852.

Recettes



GELÉE AUX COINGS

Pour 6 ou 7 pots. Frottez 1,500 kg de coings mûrs avec un linge pour ôter le duvet qui les recouvre puis rincez à l'eau fraîche. Coupez-les en quartiers avec leur peau et leurs pépins. Mettez les fruits dans un faitout avec 2 l d'eau et faites cuire à feu doux pendant 50 min en remuant de temps en temps avec une cuillère en bois. Récupérez le jus dans une passoire en plaçant un récipient en dessous et pressez délicatement les fruits avec une écumoire. Il est préférable de laisser reposer ce jus au frais jusqu'au lendemain. Pesez le jus et comptez le même poids en sucre cristallisé. Versez le jus des coings, le jus

d'un citron dans une cocotte en fonte ou une bassine à confitures, ajoutez le sucre et chauffez doucement sans cesser de mélanger jusqu'à ce que le sucre soit dissous. Portez à ébullition, écumez et cuisez à feu vif pendant 10 à 15 min. Vérifiez la cuisson avec une assiette froide, retirez la bassine du feu, répartissez dans les pots, puis couvrez. Conseil : pour que la gelée soit bien claire, prenez soin de ne pas écraser les fruits au moment de recueillir le jus. Vous pouvez également la parfumer avec des zestes d'orange, de citron ou un petit bâton de cannelle.

PÂTE DE FRUITS

Essuyez 1 kg de coings bien mûrs pour retirer la pellicule duveteuse. Lavezles et coupez-les en morceaux avec la peau, conservez les trognons et les pépins à part dans une petite mousseline. Mettez-le tout dans un faitout et recouvrez d'eau. Portez à ébullition, baissez le feu et faites cuire à petits frémissements pendant 30 à 40 min, jusqu'à ce que les coings soient très tendres. Égouttez et retirez la mousseline. Mixez les coings bien égouttés et pesez la pulpe. Comptez le même poids en sucre cristallisé et mettez le tout dans un large faitout avec 1 cuill. à soupe d'eau de fleur d'oranger. Chauffez à feu moyen et desséchez la pulpe sans cesser de remuer pendant 40 à 45 min. La pâte doit prendre une belle couleur orangée. Chemisez un moule rectangulaire de papier sulfurisé et versez la pâte sur 1 cm d'épaisseur. Laissez complètement refroidir. Démoulez puis laissez sécher pendant 24 h avant de découper au moyen d'un emporte-pièce en forme d'étoile.



Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 05.06.2015

L'an deux mille quinze, le cinq juin à quatorze heures,

Vu le code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du 1er adjoint, Bruno MENDRAS, qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. MENDRAS Bruno, 1er adjoint, qui remplace provisoirement, dans la plénitude de ses fonctions, M. JULIEN Edmond, le maire, absent suite à un empêchement réel, effectif et prouvé.

Étaient présents : Mme AURIOL Violette, Mme MARTIN Jacqueline,

M. MENDRAS Bruno, M. MOURGUES Ludovic, M. ROUSSET Charly, Mme SOUS-TELLE Maryline et Mme VERDIER Nicole.

Absent avec pouvoir: M. JULIEN Edmond pouvoir à M. MENDRAS Bruno,

M. CREMER Pascal pouvoir à Mme VERDIER Nicole, M. GRANIER Pierre pouvoir à M. ROUSSET Charly, Mme MAZEL Marcelle pouvoir à Mme AURIOL Violette.

Secrétaire de séance : Mme VERDIER Nicole.

- M. MENDRAS Bruno, 1er adjoint, ouvre la séance en demandant au conseil municipal d'observer une minute de silence en mémoire de M. Christian PIBAROT, Maire de Soudorgues, décédé le 15 mai 2015.
- Le conseil municipal souhaite un bon rétablissement à M. CREMER Pascal, absent pour raison de santé.

Lecture est faite du compte rendu du conseil municipal du trois avril deux mille quinze, par le 1er adjoint.

Les conseillers présents lors de ce conseil municipal adoptent le compte rendu à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1°/Travaux:
- Sanitaire public abri défibrillateur
- Cimetière,
- Lieu multi-service,
- 2°/Dépôt dossiers de demandes de subventions,
- 3°/ SIAEP de Lasalle-Travaux,
- 4°/Charte PNC,
- 5°/ Charte natura 2000
- 6°/ Questions diverse
- 1°/Travaux: Une commission travaux s'est réunie le 1er juin 2015. Le compte rendu de cette commission présidé par Mr CREMER Pascal a été remis aux conseillers.

En préambule et avant toute discussion sur les travaux, M. Bruno MENDRAS, rappel que le contexte financier actuel oblige la plus grande prudence dans les engagements de la commune.

3 dossiers ont été soumis à la commission et classés par priorité :

<u>L'extension du cimetière</u> : La commission se prononce pour un

réexamen approfondi du projet par le cabinet d'études Gaxieu qui a réalisé une première

Le conseil municipal souhaite aussi, qu'une étude de sol soit réalisée avant de commencer les travaux.

Le Conseil municipal à l'unanimité, est favorable à la poursuite de l'étude de ce projet.

Sanitaires publics: Un dossier est en cours de préparation comprenant les sanitaires publics avec « espace défibrillateur ». Cette disposition permet de prétendre aux financements ressortant des réserves parlementaires du Sénateur SUTOUR et du député DUMAS. Un devis a été établi par M. LAUNE Architecte. Le coût du sanitaire est de 14 300€ HT, celui de l'espace défibrillateur (défibrillateur inclus) est de 7 700€ HT.

La commission travaux soumet au conseil l'autorisation de poursuivre les recherches de

Le Conseil municipal à l'unanimité, est favorable à la poursuite de l'étude de ce projet.

Le « lieux multi service » : Une solution permettant une étude de faisabilité par des élèves

X

C

O N

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 05.06.2015

détachés de l'école des mines d'Ales est proposée. Après débat la commission travaux se prononce pour une suspension de ce projet.

Le Conseil municipal à l'unanimité, suspend l'étude de ce projet.

 $2^{\circ}/D\acute{e}p\^{o}t$ dossiers de demandes de subventions : Sur proposition de la commission travaux et après débat en conseil :

2.01 – Extension Cimetière 1ère **tranche :** Le Conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de retenir l'opération extension du cimetière 1ère tranche (étude de sol plus fermeture de la future extension) pour un montant estimé de 10 600.00 € HT.
- Autorise le 1^{er} adjoint à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation du projet auprès des partenaires identifiés ou potentiels.

2.02- **Sanitaires publics – abri défibrillateur :** Le Conseil municipal à l'unanimité ,

- Décide de retenir l'opération sanitaires publics et abri défibrillateur pour un montant estimé de 26 140.00 € HT.
- Autorise le 1^{er} adjoint à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation du projet auprès des partenaires identifiés ou potentiels.

<u>**02.03** - Lieu multi-service</u>: Le Conseil municipal à l'unanimité, décide de suspendre ce projet, qui pourra être repris ultérieurement si les conditions favorables sont réunies.

3°/ SIAEP de Lasalle-Travaux.

Le SIAEP a engagé les travaux pour l'interconnexion des réseaux, pour un montant de 172 945.00 € HT. Ces travaux nécessitent une extension et un raccordement au réseau ERDF. <u>L'extension</u> est à la charge de la commune pour 6 710.98€ TTC. <u>Le raccordement</u> est à la charge du SIAEP pour 1 490.58 €TTC. Par délibération du 28 mai 2015 n° 02.28.05.2015, le SIAEP s'est engagé à prendre aussi en charge la partie <u>extension</u> (6 710.98€).

4°/Convention d'application de la charte du Parc National des Cévennes

M. Bruno MENDRAS, donne lecture des 10 engagements de la convention d'application de la charte qui a été distribuée au conseil. Le conseil municipal souhaite que des précisions soient apportées sur certains engagements. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise, le 1^{er} adjoint, à signer la convention d'application.

5°/ Charte Natura 2000 : La charte est disponible et consultable en mairie.

6°/ Questions diverses

<u>Plaquette d'accueil</u>: L'idée d'une plaquette d'accueil sur la commune a été proposée. La commission communication va travailler prochainement sur ce projet.

<u>Annulation commission scolaires</u>: La commission scolaire prévue 09 juin a été annulée et reportée dans le courant du mois de juillet.

Projet construction: Pour information, la mairie a reçu une demande d'avis concernant un projet de construction de deux maisons au Frayssinet (projet adressé à tous les conseillers). Ce dossier a été transmis pour avis à la DDTM d'Alès, la mairie n'ayant pas la compétence à répondre aux questions posées.

ORANGE: La commune a reçu par mail de la sous-préfecture du Vigan en date du 11 mai dernier, l'information suivante: « A la suite d'une réunion de travail organisée le 6 mai 2013 par M. le sous-préfet du Vigan et M. William Dumas, député du Gard, la société Orange avait indiqué qu'une campagne de travaux de maintenance et de remise à niveau du réseau téléphonique filaire serait entreprise dans le secteur des Cévennes sur le fondement des constats rassemblés par les maires concernés.

Dans le cadre d'une prochaine réunion de travail avec Orange afin d'examiner les suites données au rapport des élus le sous-préfet demande d'indiquer à l'aide du tableau joint au courrier si les dysfonctionnements constatés ont été solutionnés et si des problèmes nouveaux sont apparus depuis. »

M. Bruno MENDRAS a adressé une réponse le 4 juin 2015 et indique qu'une réunion s'est tenue en mairie le 09 mars 2015, en présence du délégué régional d'Orange.

28

C O

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 05.06.2015

« Monsieur,

En réponse à votre message du 11 mai 2015 et suite à la réunion en présence du délégué régional d'Orange du 09 mars 2015, les dysfonctionnements constatés sur le réseau filaire en date du 15 novembre 2012 ont été résolu (3 ans...).

Cependant depuis d'autres problèmes surviennent et s'aggravent de jour en jour. Coupures intempestives, déconnexions etc... c'est très désagréable !!!

Compte tenu de la vétusté de ce réseau, les réparations qui sont effectuées aujourd'hui semblent être du rafistolage au mieux du bricolage.

Les moyens engagés pour régler cette situation, connue de tous, ne sont pas à la hauteur et privent les abonnés de leur moyen de communication et ce parfois pendant plusieurs jours voire plusieurs semaines...

Cette situation est inacceptable au vu de l'isolement de notre commune, du vieillissement de la population et du besoin grandissant de moyens de liaison.

Alors quoi faire?

Nous nous battons à armes inégales et vous le savez aussi bien que nous.

Si votre action peut améliorer la qualité de ce service « payant » (nous payons des abonnements) nous vous en saurons gré... »

Protection incendie : Dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 31.08.2012, il est strictement interdit d'employer du feu sous toutes ses formes entre le 15 juin et le 15 septembre sur la commune.

Plainte concernant l'errance de chiens: Depuis quelques temps, un certain nombre de chiens errent sur la commune. En raison de plaintes formulées récemment en mairie nous rappelons à tous quelques règles à respecter concernant la divagation des animaux ainsi que les nuisances sonores pouvant affecter le voisinage. Vu l'article L211-23 du code rural et de la pêche maritime « est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître ». Vu le code général des collectivités territoriales art. L2212.2 et le code de la santé publique art 1311-1 et L 1311-2 et R 1334-30 : « les propriétaires, gardiens ou détenteurs d'animaux à quelque titre que ce soit sont tenus, de jour comme de nuit, de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage. Il est interdit en particulier de jour comme de nuit de laisser un chien dans un enclos sans que son gardien ne puisse à tout moment faire cesser ses aboiements prolongés ou répétés ». Au titre de son pouvoir de police générale qu'il détient en vertu des articles L2212-1 et L2212-2 du code général des collectivités territoriales, le maire est habilité à intervenir pour assurer le bon ordre, la sureté, la sécurité et la salubrité publiques. Il peut donc prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et à faire respecter la quiétude dans la commune.

Syndicat Mixte Départemental d'Electrification (SMDE): Des travaux de renforcement vont avoir lieu sur le secteur de Montvaillant. Ces travaux vont être réalisés en deux tranches, la tranche 1 à partir de juin, et la tranche 2 dont le chiffrage est en cours.

<u>Vitrine (petit musée)</u>: Mme Sophie Aspord-Mercier, archéologue, est venue en Mairie mettre en place les objets issus des fouilles dans la vitrine.

Pont de la route royal: Les travaux sont terminés, l'inauguration aura lieu vendredi 06 juin à 14h30.

<u>« Regardons les gardons »</u>: Lundi 19 juin 2015 à 20h30, un film documentaire est présenté par René Roucaute sur le thème des Gardons salle Fernand Volpelière.

<u>Local lecture</u>: M. Bruno MENDRAS souhaite que soit mis à disposition du public un espace lecture, afin de leur offrir un lieu adapté et tranquille.

Mme AURIOL Violette précise que la fonction de « bibliothèque » n'est pas une compétence communale, de plus elle souligne que certains documents administratifs ne sont pas à mélanger avec des documents historique.

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) :

Ce document est élaboré par le comité de Bassin Rhône Méditerranée. Il est rédigé conjoin-

S

N I C I P A U

X

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 05.06.2015

tement avec l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et la DREAL Rhône Alpes. Il oriente et planifie la gestion de l'eau à l'échelle du grand bassin hydrographique « Rhône-Méditerranée ».

Le président d'Alès Agglomération, M. ROUSTAN, a émis un avis défavorable en commission Locale de l'Eau, en date du 10 mars 2015, dont il est membre et par courrier du 20 mars dernier, il faisait part de son avis, et souhaitais informer les maires de l'agglo.

Le conseil municipal, n'ayant pas assez d'informations sur ce document, souhaite que ce sujet soit étudié plus en détails.

M Charly ROUSSET et Mme AURIOL Violette se proposent de faire le point et d'en rendre compte au prochain conseil.

TOUR DE TABLE

<u>Programme Les Amis du Temple</u>: Mme AURIOL Violette, présidente de l'association des Amis du Temple donne le programme de la saison estivale:

- Dimanche 29 juin à 17h00 : Chorale du club Amitiés Glycine de Lasalle,
- Vendredi 10 juillet à 20h30 : « L'écoute et la voix »,
- Samedi 18 juillet à 21h00 Jacques Boucommont et son groupe,
- Mardi 28 juillet à 21h00, concert de Frédéric Pelassy,
- Vendredi 07 août à 21h00 Bruno Riera, jazz.

<u>Travaux enfouissement réseau ERDF su la route de Lasalle :</u> Mme MARTIN Jacqueline demande si la route est fermée pour descendre à Lasalle.

M. MENDRAS Bruno indique qu'il n'y a pas d'arrêté de fermeture mais qu'il est possible au vu de l'étroitesse de la route que par endroit le passage des véhicules soit impossible. Il indique qu'il convient de faire preuve de patience et précise que toute information sur le sujet lui soit communiquée ainsi qu'au secrétariat.

<u>Végétaux Conseil Départementale du Gard 2015</u>: Chaque année le Département du Gard met à disposition des communes gardoises, à titre gracieux, des plants d'ornement pour l'aménagement des espaces verts et espaces publics.

Mme VERDIER Nicole propose de s'occuper de la commande des plants nécessaires pour la commune.

Prochain conseil municipal : vendredi 10 juillet à 14h00. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h45.

L'an deux mille quinze, le dix juillet à quatorze heures,

Vu le code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du 1^{er} adjoint, Bruno MENDRAS, qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. MENDRAS Bruno, 1^{er} adjoint, qui remplace provisoirement, dans la plénitude de ses fonctions, M. JULIEN Edmond, le maire, absent suite à un empêchement réel, effectif et prouvé.

<u>Étaient présents</u>: Mme AURIOL Violette, M. GRANIER Pierre, Mme MARTIN Jacqueline, Mme MAZEL Marcelle, M. MENDRAS Bruno, M. MOURGUES Ludovic et Mme VERDIER Nicole.

Absent avec pouvoir : M. JULIEN Edmond pouvoir à M. MENDRAS Bruno,

M. CREMER Pascal pouvoir à Mme AURIOL Violette, M. ROUSSET Charly pouvoir à M. GRANIER Pierre, Mme SOUSTELLE Maryline pouvoir à Mme VERDIER Nicole. <u>Secrétaire de séance</u> : Mme AURIOL Violette

Lecture est faite du compte rendu du conseil municipal du cinq juin deux mille quinze, par le 1^{er} adjoint.

Les conseillers présents lors de ce conseil municipal adoptent le compte rendu à l'unanimité.

Ordre du jour :

C O

N S E

I

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 10.07.2015

- 2°/ Réseau chemins de randonnée communautaire
- 3°/ Affaires scolaires,
- 4°/ Festivités,
- 5°/ Questions diverses
- Maison de Santé Lasalle,
- SDAGE
- Divers

1°/Fonds de concours Alès Agglo 2014: Le 1er adjoint, Bruno MENDRAS rappelle qu'une aide exceptionnelle avait été attribuée par Alès Agglo lors d'un conseil communautaire en 2014 suite à la demande de la commune. La commune de Ste Croix de Caderle peut bénéficier de 8 000.00 €. Il convient d'affecter cette somme à un programme précis, d'en élaborer le plan de financement et que cette opération ne dépasse pas 80% du montant HT des travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide : de demander à Ales Agglo de bénéficier du fonds de concours d'un montant de 8 000.00 € ; D'affecter le montant alloué au programme « Aménagement aire de repos »,

Autorise le 1^{er} adjoint à demander le versement de ce Fonds de concours.

2°/ Réseau chemins de randonnée communautaire : Les sentiers du topoguide existant (sentiers de découverte autour de la Salindrenque de la série « Autour du Parc national des Cévennes») intègrent désormais le réseau de sentiers de randonnée du territoire d'Ales agglomération.

A ce titre la liaison entre le sentier du Valat de la Doucette et du réseau de sentiers sur St Jean du Gard fait l'objet de deux conventions. Elles concernent deux propriétaires, Claude MOURGUES au Mas Soubeyran et Violette AURIOL au Mazel. Il s'agit donc de délibérer sur :

- la validation des Espaces Sites et Itinéraires liés aux activités de pleine nature dans le cadre de la création du Réseau Local d'Espaces Sites et Itinéraires communautaire d'Alès Agglomération,
- l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée du Gard et au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires du Gard.

Fondements juridiques : Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, articles 56 et 57 qui instaurent les Plans départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR),

- Vu le décret n°86-197 du 6 janvier 1986 relatif à la date d'entrée en vigueur du transfert de compétences aux départements prévu par la loi du 22 juillet 1983 en matière d'itinéraires de promenade et de randonnée,
- Vu la circulaire du 30 août 1998 relative aux Plans départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR),
- Vu la loi en vigueur L361-1 du code de l'environnement qui régit le PDIPR,
- Vu le code rural, et notamment les articles L.161-2 et L.121-17, septième alinéa,
- Vu le décret 2002-227 du 14 février 2002 art. R.161-27 relatif à l'aliénation des chemins ruraux dans les cas prévus à l'article L.161.10-1 du code rural,
- Vu la loi 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit codifiée dans le code du sport :
- o L.311-1 à L.311-6 relatifs à la gestion départementale des sports de nature qui inclut l'intégration du PDIPR aux Plans Départementaux des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI)
- o Et R.311-1 à R.311-3 du code du sport définissant l'élaboration et les modalités de fonctionnement de la Commission Départementale des Espaces, Sites de Itinéraires (CDESI)

C

O N

S

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 10.07.201 5

- Vu l'article L.130-5 du code de l'urbanisme qui définit les conditions de mise en œuvre des PDESI,
- Vu l'article L.130-5 du code de l'urbanisme qui définit les conditions de mise en œuvre des PDESI,
- Vu la délibération n° 153 du Conseil général, en date du 20 novembre 2008, relative à la constitution et au fonctionnement de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires du Gard (CDESI) et à la création du Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) intégrant le PDIPR,

Engagement de la commune au regard de l'inscription au PDIPR et au PDE-SI et Inscription au PDIPR des itinéraires :

La loi du 22 juillet 1983 confère aux Départements la compétence en matière d'itinéraire de promenade et de randonnée. Dès lors, les Départements sont chargés d'établir un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) qui permet de protéger les chemins ruraux et de favoriser la découverte des sites naturels et paysages ruraux en développant la pratique de tout type de randonnée (pédestre, équestre, VTT).

Le principe du PDIPR est en fait d'établir une forme de protection légale du patrimoine des chemins en garantissant la continuité des itinéraires et en conservant les chemins ruraux. Dans les textes, le PDIPR est repris par l'Article L361-1 du Code de l'Environnement :

« Le Département établit, après avis des communes intéressées, un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Les itinéraires inscrits à ce plan peuvent emprunter des voies publiques existantes, des chemins relevant du domaine privé du département ainsi que les emprises de la servitude destinée à assurer le passage des piétons sur les propriétés riveraines du domaine public maritime en application de l'article L. 160-6 du code de l'urbanisme. Ils peuvent également, après délibération des communes concernées, emprunter des chemins ruraux et, après conventions passées avec les propriétaires intéressés, emprunter des chemins ou des sentiers appartenant à l'Etat, à d'autres personnes publiques ou à des personnes privées. Ces conventions peuvent fixer les dépenses d'entretien et de signalisation mises à la charge du département.

Toute aliénation d'un chemin rural susceptible d'interrompre la continuité d'un itinéraire inscrit sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée doit, à peine de nullité, comporter soit le maintien, soit le rétablissement de cette continuité par un itinéraire de substitution. Toute opération publique d'aménagement foncier doit également respecter ce maintien ou cette continuité. » En effet, si un chemin figurant au PDIPR devait être amené à être supprimé ou aliéné pour quelque raison que ce soit (urbanisation, projets routiers ou toute autre opération foncière), compromettant ainsi la continuité de l'itinéraire, la loi prévoit donc l'obligation pour la commune de rétablir cette continuité en utilisant un itinéraire de substitution présentant les mêmes caractéristiques. Si ce cas se présente, la solution sera à trouver avec l'appui technique de L'EPCI, porteur du projet d'aménagement du réseau local de sentiers inscrits au PDIPR.

Ces sentiers inscrit au PDIPR doivent être intégrés aux divers projets d'aménagement, de la commune et notamment par le biais du Plan Local d'Urbanisme. Inscription au PDESI des Espaces Sites et Itinéraires :

L'inscription sur des parcelles communales au PDESI d'un Espace ou Site d'activités de pleine nature autre qu'un itinéraire n'entraine pas, pour la commune, d'obligation juridique de garantir sa pérennité.

Il est cependant souhaitable, afin de garantir la pérennité du site et les investissements publics (Communauté de communes, Département du Gard, Europe...) qui y sont liés, que comme pour les sentiers inscrits au PDIPR ces Espaces et Sites soient retranscrits sur les documents d'urbanisme par le biais du Plan Local d'Ur-

 \mathbf{C}

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 10.07.2015

banisme. Enfin, les PDESI et PDIPR, instruit par le Conseil général du Gard peuvent être modifiés par ses soins en lien avec les fédérations d'activités de pleine nature mais uniquement après avis des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et via délibération des communes concernés.

Exposé des motifs : L'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, d'Alès Agglomération, suite à sa prise de compétence en matière de randonnée et d'activité de pleine nature, a la volonté de développer son offre d'espaces, sites et itinéraires destinés aux activités de pleine nature facteur d'attrait touristique et de découverte des espaces naturels gardois.

C'est ainsi qu'elle s'est engagée à élaborer un Réseau local d'Espaces Sites et Itinéraires, avec l'appui du Conseil général du Gard et conformément aux critères du label Gard pleine nature, et ce cohérence avec les Espaces Sites et Itinéraires d'intérêt départemental comme l'ensemble des sentiers de type GR (Grande Randonnée) GRP (Grande Randonnée de Pays) ou encore PR Départementaux (Promenade et Randonnée du topoguide le Gard à pied) sous gestion du Conseil général et inscrit aux Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et Randonnée et des Espaces Sites et Itinéraires du Gard.

A ce titre, et conformément au label Gard pleine nature, l'EPCI est dans l'obligation de faire valider par ces communes adhérentes :

- les tracés et situation des Espaces Sites et Itinéraires,
- les noms des lieux dits qui seront utilisés sur les poteaux directionnels situés au niveau des carrefours du Réseau local d'Espaces Sites et Itinéraires,
- les schémas d'implantation du mobilier signalétique qui sera implantés par l'EP-CI.
- l'inscription des itinéraires au PDIPR et au PDESI du Gard,
- l'inscription des Espaces et Sites d'activités de pleine nature au PDESI du Gard.

Décision : Suite à la demande de l'EPCI d'Alès Agglomération

- **le Conseil Municipal** après avoir pris connaissance des fondements juridiques et du projet global au travers tracé et de la situation géographique exact des Espaces Sites et Itinéraires tel que présentés dans le dossier proposé par l'EPCI, à l'unanimité:
- **Valide**, les Espaces Sites et Itinéraires dont le détail figure dans les documents en Annexe n°1 de la présente délibération et sous condition que des conventions de passage, proposés par l'EPCI, soient signées par le(s) propriétaire(s) concernés et paraphés ensuite par Monsieur
- le 1er adjoint, Bruno MENDRAS:
- o Cartographie des Espaces Sites et Itinéraires avec identification de leur statut foncier.
- o Tableau foncier lié à la cartographie où sont listés et précisés les numéros des parcellaires et les noms cheminements et parcelles ainsi que le nom des propriétaires concernés par les Espaces Sites et Itinéraires.
- **Approuve**, conformément au label Gard pleine nature, la demande de l'EPCI concernant l'inscription au PDIPR et au PDESI du Gard des Espaces Sites et Itinéraires concernant la commune.

- S'engage :

- o A conserver aux sentiers leur intérêt touristique (et particulièrement aux chemins ruraux considérés comme un patrimoine à sauvegarder), retenus sur son territoire, leur caractère public et ouvert,
- o A y maintenir la libre circulation de l'ensemble des activités de pleine nature non motorisées,
- o A ne pas goudronner les chemins ruraux support des itinéraires inscrits,
- o A en empêcher l'interruption (ni barrières, ni clôtures),
- o A inscrire l'itinéraire concerné dans tout document d'urbanisme lors d'une élaboration ou d'une révision de son plan communal ou intercommunal
- o A éviter d'aliéner les chemins ruraux et parcelles concernées par les itinéraires et

C

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 10.07.2015

sites inscrits,

o A maintenir ou rétablir, conformément à l'article L361-1 du Code de l'Environnement, la continuité des itinéraires lors des opérations d'aménagements fonciers (suppression, remembrement, cession,...), et ce, avec l'appui technique de l'EPCI gestionnaire des sentiers,

o A informer le Conseil général du Gard de tout projet de modification ou d'aliénation des itinéraires concernés en lui indiquant par quel moyen elle obéit à la règle du maintien et du rétablissement de l'itinéraire (loi n°83-663 du 22 juillet 1983, circulaire du 30 août 1988).

- Autorise:

- o Le balisage peinture des l'itinéraires conformément aux préconisations départementales en la matière décrite au travers du label Gard pleine nature
- **Autorise**, Monsieur le 1^{er} adjoint, Bruno MENDRAS, à valider le mobilier signalétique et le nom des carrefours conformément aux chartes signalétiques des espaces naturels gardois et des parcs nationaux de France tel qu'ils concernent la commune.

Cette validation se fera, suite à la validation de la situation des itinéraires et sites, sur la base d'un une proposition faite par l'EPCI des noms de lieu dit pour les poteaux directionnels situés au niveau des carrefours et des schémas d'implantation du mobilier type conformément à l'Annexe n°2. Cette proposition devra être retournée par la commune à l'EPCI avec la mention « Bon pour accord » et la signature de Monsieur ou Madame le Maire.

- **Autorise**, le Conseil général du Gard à proposer, après avis de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI) l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée du Gard pour les sentiers et au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires pour les espaces et sites d'activités de pleine nature présents sur la commune.
- **S'engage**, dans le respect des compétences et des engagements de son EPCI au titre au label Gard pleine nature :
- o A faciliter les interventions de l'EPCI sur l'entretien de ces Espaces Sites et Itinéraires inscrits au PDESI et PDIPR dans le cadre des actions communautaires,
- o A éviter, la multiplication de nouveaux Espaces Sites et particulièrement Itinéraires sans accord préalable de l'EPCI,
- o A informer l'EPCI et le Conseil général du Gard de la volonté communale de modifier ou créer des Espaces Sites ou Itinéraires.
- **S'engage**, à transmettre une copie de cette délibération accompagnée de l'Annexe n°1 au service de l'EPCI et au service environnement du Conseil général du Gard en charge du PDIPR et du PDESI.

<u>3°et 4°/ Commissions Finances - Affaires scolaires et Festivités</u> Les commissions finances, affaires scolaires et festivités, se sont réunies ce jour à 14h00.

Le rapport de Mme Chabert, receveuse principale en charge de notre collectivité, indique que la situation des finances est préoccupante.

Une des causes principales de cette situation résulte de la baisse des dotations de l'Etat et à une incapacité pour notre commune de générer de nouvelles recettes. Ce rapport note en outre, l'effort de la commune dans la maîtrise du budget de fonctionnement, malheureusement sans effet sur le budget.

Mr MENDRAS 1^{er} adjoint, face à ce constat, demande aux commissions finances, festivités et affaires scolaires de proposer un certain nombre de mesures afin de maîtriser les dépenses de fonctionnement mais aussi de réfléchir comment trouver des recettes nouvelles.

Il a été convenu en commission de soumettre au conseil les solutions suivantes :

 \mathbf{C}

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 10.07.2015

3.1 Nouvelles recettes:

- Solliciter financièrement les associations, M. MENDRAS souligne que les associations sont indispensables à la vie communale.

Elles permettent de mieux faire connaitre le village, elles sont aussi autonomes financièrement par le biais de leurs animations.

Au vu : de la mise à disposition de la salle polyvalente (conso : eau-edf), de l'ancien local citerne, de l'atelier (stockage matériel) et de la mise à disposition du copieur pour les associations, celles-ci ont la possibilité d'effectuer un versement sous forme de don, selon leur capacité respective, afin de dédommager la mairie.

Mme AURIOL précise que le tissu associatif est essentiel, et que la commune se doit de les protéger car elles font vivre et connaître la commune à l'extérieur.

Mme Verdier partage ce même point de vue.

Mme AURIOL rappelle qu'aucune association ne bénéficie de subvention de la part de la mairie.

- **Proposer le DVD du film de 13min à la vente**, Mme AURIOL était chargée de prendre les contacts nécessaires afin de voir si cette vente pourrait-être possible et de quelle manière.

Mme AURIOL a eu une conversation téléphonique avec Mme Aspord Mercier qui lui a proposé de faire une simulation de vente de ce DVD en se renseignant sur le prix de revient de base de celui-ci sur un maquettage d'une centaine d'exemplaires. Tout dépend à combien cela reviendrait à l'unité. Il faut aussi voir avec M. Kern si une publication à grande échelle serait envisageable et que nous apporterait la commercialisation d'un DVD de 13 min que nous ne pourrions pas vendre très cher. Affaire à suivre.

- Relancer la vente du livre « Le sanctuaire chrétien » : cet ouvrage est vendu à 18 €, il convient de trouver d'autres points de vente (Parc National des Cévennes, écoles d'archéologie...). Actuellement cet ouvrage est disponible dans différentes librairies et Maison de la presse (St Jean du Gard, Anduze, Lasalle, St Hippolyte). Il convient de relancer sa publicité notamment lors des concerts de la chapelle ou autres manifestations.

Mme AURIOL est chargée de relancer la publicité de cet ouvrage et de trouver d'autres points de vente.

Mme AURIOL fait un point sur les ventes en librairie sur l'année dernière et cette année, peu de demande. La Maison de la presse à St Jean en a vendu 5 en 2 ans et la librairie Menviel à Lasalle en a vendu 8.

- Participation à l'envoi du bulletin : l'envoi du bulletin a un coût global d'environ 140€/an. Il s'agit d'une vingtaine, quatre fois/an à 1.75 € le bulletin, tarif en vigueur. Il est proposé de demander aux personnes résidentes sur la commune et dont le bulletin est envoyé à l'extérieure, de participer aux frais d'expédition en envoyant 4 timbres à 1.75 €. Cela sera mentionné dans le prochain bulletin, pour une mise en place en 2016.
- **Abonnement au « Crucicaderlien » :** D'autre part, après discussion, il est décidé de mettre en place un abonnement pour les non Crucicaderliens. Il est proposé de fixer un tarif d'achat ou d'abonnement du « Crucaderlien » à 5€ le numéro ou 20 € l'abonnement pour 4 numéros.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à toutes ses solutions proposées, approuve les nouveaux tarifs du bulletin à 5 \in le numéro.

3.2 Nouvelles économies sur les dépenses qui se répercuteront sur le budget 2016 :

Des mesures ont déjà été réalisées :

CONSEILS

 \mathbf{C}

Ι

P

A

U X

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 10.07.2015

- Le contrat fax a été supprimé,
- les contrats suivants ont été revus à la baisse :
 - téléphonique,
 - location du copieur,
- l'achat de ramettes de papier a été groupé avec la commune de Vabres,
- les contrats d'assurances vont être renégociés.

BUDGET FONCTIONNEMENT

- M. Bruno MENDRAS passe en revue les postes du budget fonctionnement, il est proposé de continuer voire d'amplifier les efforts dans les domaines suivants :
- Carburants : 1 seul voyage aux encombrants sera effectué 1 fois par mois,
- Matériel technique : des achats d'outillage étaient prévus mais seront pas réalisés,
- Elagage : ne sera pas effectué en 2015, ni en 2016 (300 €/an)
- Agencement de placards par l'employé communal de l'ancien local de la citerne, le coût du matériel sera divisé sur les 3 utilisateurs (Mairie- Associations Les Amis du temple et La Festo del Païs).
- **Suppression des bourses :** le budget bourse attribué aux familles des enfants scolarisés était de 2 670.00 € en 2014. Il est proposé de supprimer ce budget à la rentrée 2015 et de maintenir une attention aux enfants à un moindre coût. 300 € est prévu pour cette dépense.

Economie réalisée : 2370 €

Mr MENDRAS souhaite le maintien de la participation aux coûts du repas cantine pour les enfants scolarisés en primaire, ce qui représente sur l'année 2014 : 2810 €

- Suppression du gouter de noël avec la distribution de cadeaux et des colis :

Dans le même ordre d'idée, il est proposé de supprimer <u>les festivités de Noël</u> ainsi que les <u>colis aux ainés</u>. Une seule manifestation sera conservée : les vœux du Maire début Janvier au cours de laquelle une attention sera faite aux enfants (voir paragraphe suppression bourses).

Le goûter sera préparé et pris en charge par les conseillers.

Economie : Colis : 1 112 €

Goûter : 54 € Cadeaux : 720

- Suppression de la pose des illuminations de noël par une entreprise :

Des économies seront aussi faites au niveau des éclairages de noël. La nacelle pour la mise en place des illuminations ne sera plus commandée.

Economie : 751.90 € ttc pose 375.94 € ttc dépose total 1 127.84 € TTC

- **Suppression de l'adhésion au CNAS pour 2016** : le CNAS est le Comité National d'Action Sociale, la commune adhère à ce comité depuis 2005. Il s'agit d'une démarche d'aide sociale auprès des employés communaux. En contre partie de la perte de cet avantage la commune s'engage à faire une action auprès des employés suivant le budget disponible.

Economie: 592 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à toutes ses solutions proposées, **est favorable** au désengagement de la commune auprès du CNAS.

Parallèlement à ces efforts Mr MENDRAS 1er adjoint multipliera les contacts avec la communauté d'agglomération pour tenter de trouver des solutions en particulier

 \mathbf{C}

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 10.07.2015

sur les dotations.

La commission finance s'engage à faire un communiqué pour informer la population de la situation financière de la commune. M. GRANIER Pierre et M. MENDRAS Bruno sont chargés de préparer ce document.

Les économies possibles sur le budget 2016 sont donc de l'ordre de 5 976 €.

- **3.3 Modification régie de recettes**: Suite aux nouveaux tarifs fixés pour l'achat du « Crucicaderlien », il convient de modifier la régie de recettes. La régie instituée pour l'encaissement des produits de copies, de dons, de l'ouvrage, par délibérations du 02 décembre 2005, du 04 septembre 2009 et du 10 septembre 2010. Vu le nouveau tarif en vigueur institué ce jour concernant l'achat du bulletin municipal au prix de 5€/numéro.
- **Le Conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité, De compléter** l'article 1 de la délibération du 02 décembre 2005, concernant la création de la régie de recette permettant :
- l'encaissement des achats du bulletin «Crucicaderlien» au prix de 5€ le numéro.
- <u>5°/ Questions diverses</u>: M. MENDRAS Bruno informe le conseil que le Maire, M. JULIEN Edmond va mieux, il reste en contact avec lui et lui rend compte régulièrement de la situation actuelle de la commune. M. Edmond JULIEN partage toutes les propositions prises par le conseil. Il sera de retour dès le mois de septembre.
- Fermeture de la Trésorerie de Lasalle : La fermeture de la trésorerie de Lasalle est annoncée dans les mois à venir.
- Maison de Santé Lasalle: M. MENDRAS Bruno annonce que la maison de santé de Lasalle ouvrira fin août, début septembre. Il donne la liste des personnels de santé prévus. Il ajoute qu'un bureau sera réservé à des associations, La Draille (Addictologie), Le CROP (déficiences auditives et troubles du Langage), la Mission Locale Ecoute Ado, Conseil Départemental du Gard UTASI service Personnes Agées et Personnes Handicapées (accueil, information aux droits, plan d'aide), Centre Médico-Psychologique d'Anduze, Les Cocons (service d'aide à domicile). La mairie de Lasalle envisage de faire participer financièrement les communes avoisinantes (211 € pour Ste Croix). Compte tenu de la situation financière de la commune M. MENDRAS Bruno demande l'avis aux conseillers sur cette participation.
- M. GRANIER Pierre propose une autre solution que le paiement d'une participation : pourquoi la mairie de Ste Croix ne proposerait elle pas sa salle polyvalente pour accueillir ces associations, cela pourrait tenir lieu de soutien au logement de celles-ci. Affaire à suivre.
- Mise en place de Panneaux à la chapelle : A la demande de l'association Les Amis du Temple, la mairie a autorisé l'enlèvement des panneaux en toile sur l'histoire des fouilles archéologiques de la chapelle situés à l'intérieur du bâtiment. Ceux-ci ont été enlevés et remplacés par des panneaux stratifiés posés à l'extérieur le long du mur d'accès à la chapelle. Le contenu des informations données sur ces panneaux est rigoureusement resté identique (montant de l'opération prise en charge par l'association des Amis du temple : 744 €).

Mme Auriol, présidente de l'association des Amis du temple rappelle la participation de l'association au coût des travaux de dallage devant la chapelle.

Mme Auriol s'engage également à verser une participation sous forme de don à la mairie pour le paiement de l'éau et de l'électricité ainsi que pour la mise à disposition du copieur.

- Chantier sur la RD 153 : M. MENDRAS Bruno donne lecture de la lettre envoyée 37

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 10.07.2015

au Conseil Départemental, après avoir pris contact avec le maire de Lasalle. «Monsieur GUIBAL, Je viens de recevoir votre message concernant la demande de fermeture de la RD 153. En liaison avec la Mairie de Lasalle, voici mon avis sur ce chantier et mes réserves compte tenu de l'expérience déjà vécue avec cette entreprise : Comme ce chantier se déroulera pendant la période scolaire, je souhaiterais l'ouverture de cette route de 8h30 à 8h45 le matin pour permettre le passage du car scolaire et éventuellement des riverains pendant ce laps de temps, ainsi que l'ouverture route soir après le En effet et vous comprendrez aisément que de rallonger le parcours du transport scolaire (25 km au lieu de 5km) surtout par nos routes n'est pas très confortable. De plus je vois sur le plan de déviation que l'entreprise crée une déviation pour Lasalle et St Jean du Gard. Où est celle pour les habitants de Ste croix de Caderle? Comment feront les habitants situés dans la zone de Je vous remercie de bien vouloir reprendre ce plan et indiquer clairement : 1) Où commencent et finissent les travaux ? (carrefour, lieu-dit ou autres repères) 2) Où sont situés les panneaux de déviation ? (ne pas oublier le pont de Salindres : de Caderle St Ste par Jean Pour mémoire : Je vous rappelle que des travaux sont susceptibles d'être réalisés sur la D153C pour enfouissement de ligne ERDF. J'espère que vous tiendrez compte de nos remarques pour nos communes. Merci par avance pour les réponses à nos interrogations. Cordialement....Mr Bruno MENDRAS, 1er adjoint au mai-

- Commission de sécurité La Fontanelle : Mme MARTIN Jacqueline, s'est rendue à la commission de sécurité de la colonie de La Fontanelle, en présence des pompiers, de la gendarmerie et des responsables de la Colonie de la Fontanelle. Il n'y a pas d'observations particulières. M. MENDRAS Bruno remercie Mme MARTIN Jacqueline.
- **Urbanisme**: avis sur le projet de constructions de deux maisons au Frayssinet : M. GRANIER Pierre demande où en est la demande. Le dossier a été envoyé à la DDTM pour avis et à ce jour il convient que la famille de CAZENOVE dépose un Certificat d'Urbanisme b (CUb) afin d'obtenir une réponse plus précise de la DDTM.
- Décès de M PIBAROT Christian, maire de la commune de Soudorgues :

La mairie a envoyé un faire part de condoléances à la commune de Soudorgues, et en retour M. MENDRAS Bruno informe que la famille a exprimé ses remerciements.

- Projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Rhône - Méditerranée 2016-2021 : suite au conseil municipal du 05 juin 2015, M. Charly ROUSSET et Mme Violette AURIOL étaient chargés de faire le point sur le sujet.

Mme AURIOL Violette rend compte de leurs observations :

Différentes remarques :

- 1°- Impossible de prendre connaissance du document de 1 200 pages, donc impossible d'en connaître les conséquences financières, juridiques et techniques. Impossible de faire une analyse objective et cohérente de ce projet.
- 2°- Rhône Méditerranée- Corse : ce ne sont pas les mêmes configurations géographiques, climatiques et démographiques, d'où la surprise d'un tel amalgame.
- 3°- Il semblerait, d'après l'analyse faite par les services techniques de l'agglo d'Alès, que le SDAGE contraindrait les collectivités à avoir des réseaux d'eau potable à haut rendement et il leur demanderait de créer des réseaux de récupération de l'eau pluviale (doublement des canalisations). Jusqu'où iront les coûts faramineux de ces trayaux ?

 \mathbf{C}

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire Du 10.07.2015

4° - L'économie de l'eau et la gestion de celle-ci seront, certes, les problèmes majeurs des années futures. Notre développement socio-économique doit tenir compte de ces contraintes mais celui-ci ne doit pas être fait de façon anarchique.

La loi ALLUR avec la densification de l'habitat et la réduction du mitage semble aller dans le bon sens. Il ne faut pas oublier les risques d'inondations (épisodes cévenols répétés). Ceux-ci seront accrus avec le réchauffement climatique. Donc élus et administrations concernés doivent prendre en compte tous les éléments cités ci-dessus et travailler ensemble.

- **Travaux ERDF**: M. MOURGUES Ludovic demande l'avancement des travaux du renforcement du réseau ERDF sur le secteur de Montvaillant.

M. Bruno MENDRAS donne les informations suivantes:

TRANCHE 1) Suite à la Fiche Proposition Travaux du 17/04/2013, montrant 2 zones en contraintes, Zone 1 côté Montvaillant avec 6 CMA, et zone 2 côté le Mazet Haut avec 2 CMA, il est prévu la création de 2 départs en T150², en lieu et place T70², un départ zone 1 de 310 ml, et un départ zone 2 de 110ml. Compte tenu des financements alloués à l'opération, il sera traité dans un premier temps la zone 1 côté Montvaillant soit 310 ml de réseau T150², avec mise en place d'un coffret disjoncteur 2 départs permettant la suppression de 6 CMA.

TRANCHE 2) Suite à la Fiche Proposition Travaux d'ERDF en date du 25/07/2014, montrant les problèmes de distribution électrique sur la TR2 soit le secteur de Soubeyran, le SMEG (syndicat mixte d'électricité du Gard) projette le renforcement du réseau BTA du poste Montvaillant, réseau d'une longueur d'environ 1 km et ne pouvant plus satisfaire les demandes. Au vu de la FPT et des observations du BERE (ERDF), la solution préconisée dans cette zone boisée, est la construction d'une ligne HTA-Souterraine depuis le poste existant "Vidourle" jusqu'à la zone en contrainte du Mas Soubeyran soit environ 1080 ml. Cette liaison de section 150², qui peu permettre un futur bouclage, contrairement au 95², alimentera un poste type PSS-A de 100 KVA. Le choix d'un poste PSS-A au lieu d'un PRCS vient de son alimentation HTAS en 150². Le réseau BTA existant sera raccordé au poste par un départ BTA-Souterrain en 150² sur environ 20 ml. Il sera prévu une ouverture du réseau BTA entre les 2 postes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h50.

Le mot de la commission

Notre commission a toujours à cœur de faire de son mieux pour que le Crucicaderlien soit le plus attractif possible.

Le monde bouge et nous devons nous adapter de notre mieux tout en gardant ce moyen d'expression précieux qui nous relie.

Dès le mois de Janvier 2016 :

Le Crucicaderlien sera toujours distribué gratuitement par l'employé municipal aux habitants en résidence principale sur la commune.

Par souci d'économie:

- pour bénéficier de l'envoi du bulletin il est demandé aux habitants en résidences secondaires d'envoyer les timbres nécessaires, valeur 100g, actuellement 1.75 €. Dans le cas contraire le bulletin sera déposé dans la boite aux lettres de leur résidences secondaires.
- pour éviter le gaspillage de papier : les crucicaderliens qui souhaitent recevoir le bulletin sous format pdf par mail doivent se faire connaître au secrétariat au 04.66.85.22.63 ou à la messagerie suivante : mairie-ste-croix30@wanadoo.fr.
- Par ailleurs, pour les personnes extérieures à la commune intéressés par la vie de celle-ci et souhaitant apporter leur soutien, le conseil municipal (10 juillet 2015) a décidé de proposer la vente au numéro (5€) ou un abonnement pour 4 numéros (20 €). Ci-joint coupon d'inscription :

Je m'abonne et je soutiens la commu	ne de sie croix de caderie.
1 BULLETIN □ 5€	4 BULLETINS □ 20 €
Coordonnées d'envoi du bulletin : Nom :	
Prénom :	
Adresse:	
Code Postal :	
Ville:	
Tel:	
Mail:	<u>@</u>
Je joins mon paiement :	
Par chèque 🗖 d'un montant de	€
(à l'ordre du trésor Public)	
En espèces□ d'une somme de	€

Quelques Numéros utiles

Mairie de Ste Croix de Caderle: 04.66.85.22.63,

mail: mairie-ste-croix30@wanadoo.fr, site: www.saintecroixdecaderle.fr **Pompiers**: 112 (numéro européen d'un portable ou d'un fixe) ou 18

Gendarmerie: 17

SAMU (pathologie médicale): 15

Maison de santé de Lasalle : 04.28.27.03.00

(secrétariat fermé le mercredi et vendredi après-midi) **Maison de santé de St Jean du Gard :** 04.66.85.17.52

Alès Agglomération: 04 66 78 89 00, site: www.alescevennes.fr, Office du tourisme intercommunal de LASALLE: 04.66.85.27.27,

Office de tourisme intercommunal de ST HIPPOLYTE du F.: 04.66.77.91.65,

Office de Tourisme de St Jean du Gard: 04.66.85.32.11,

Crèche Lasalle « Lou Péquélou » : 04.66.85.27.94,

Crèche St Jean du Gard « Les Canaillous »: 04.66.85.14.96,

Crèche de Thoiras : 04.66.52.61.68, **Déchetterie de Thoiras :** 06.24.75.17.73

Toboggan centre nautique Alès: 04.66.9120.70,

Association Les Cocons (aide à domicile): 04.66.30.13.19,

Centre Local d' Information et de Coordination Gérontologique

(CLIC) des Vallées Cévenoles Lasalle: 04.66.85.97.50,

Pole Accueil et services (PASS) Lasalle : (emploi, formation, insertion, internet) :

04.66.85.42.36,

Trésor Public de Lasalle: 04.66.85.20.65,

La Poste Lasalle: 04.66.85.20.00, Préfecture de Nîmes: 04.66.36.40.40, Sous-préfecture du Vigan: 04.67.81.67.00,

NTEC: 04.66.52.31.31 **Edgard**: 08.10.33.42.73, **DDTM Vigan:** 04.67.65.99.30,

Info Energie de l'ADEME : 0 810 060 050,

ErDF dépannage : 0810 333 030,

Orange: SAV 1013, Accueil commercial: 1014, Assistance technique internet: 39 00,

CRAM: 0 821 10 34 34, **CAF**: 0 820 25 30 10, **Pôle Emploi**: 39 49,

Allo service public: 39 39,

Gard Alzheimer: 04.66.21.03.09, Cancer Info service: 0810 810 821, Drogue Info Services: 0 800 231 313, Enfance Maltraitée: 119 ou 0 800 054 141,

Femmes info service, violences conjugales: 01.40.33.80.60,

Viols femmes informations: 0 800 059 595,

Fil Santé Jeune: 0 800. 235. 236,

Centre d'information Routière: 0 826 022 022,

Météo France: 32 50,

France Bleu Gard Lozère: 04.66.21.36.37,

Vous pouvez consulter ce bulletin sur le site internet de la commune www.saintecroixdecaderle.fr Rubrique « Mairie »

Bulletin réalisé et édité par la mairie de Ste Croix de Caderle, avec l'aide de Monsieur le Maire Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.—Photos Mairie Présidente de la commission : Violette AURIOL Membres : Pierre GRANIER, Bruno MENDRAS et Charly ROUSSET.